



Bruxelles, le 6.10.2020
C(2020) 6812 final

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 6.10.2020

**modifiant la décision d'exécution de la Commission C(2018) 8211 du 5.12.2018 relative
au programme d'action annuel partie 1 en faveur de la Tunisie pour 2018**

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 6.10.2020

modifiant la décision d'exécution de la Commission C(2018) 8211 du 5.12.2018 relative au programme d'action annuel partie 1 en faveur de la Tunisie pour 2018

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012¹, et notamment son article 110,

vu le règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure², et notamment son article 2(3).

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision C(2018) 8211 du 5.12.2018, la Commission a adopté le programme d'action annuel partie 1 en faveur de la Tunisie pour 2018, incluant trois actions.
- (2) Il est maintenant nécessaire de modifier l'action «Programme d'Appui à la Jeunesse tunisienne - JeuneAction» (annexe 2) afin (i) d'introduire une option de remplacement («fall-back option») pour permettre le passage de la gestion indirecte à la gestion directe pour deux composantes du programme afin d'atteindre les objectifs spécifiques 1 et 3, tout en contribuant aux efforts du gouvernement Tunisien pour atténuer les effets de la crise socio-économique résultant de la pandémie de COVID-19 ; (ii) de permettre une réallocation budgétaire de 5 millions d'euros du Résultat 1.1 vers le Résultat 1.5 de l'Objectif spécifique 1 afin de renforcer d'avantage le système de recherche dans le domaine de la recherche sanitaire appliquée et en particulier dans la lutte contre le COVID-19 ; (iii) de mettre à jour des résultats de l'objectif spécifique 2 et enfin, (iv) de renommer le programme «Programme d'appui à la jeunesse en Tunisie- EU4YOUth» afin de lui donner une meilleure visibilité.
- (3) Par conséquent, la décision C(2018) 8211 du 5.12.2018 devrait être modifiée.
- (4) Les mesures prévues dans cette décision ne relèvent pas des catégories de mesures pour lesquelles l'opinion du comité IEV établi par l' Article 15 du Règlement (UE) n° 232/2014 est requise³. Le Parlement européen et les états membres par le biais du Comité IEV doit être informé de cette décision dans le mois suivant son adoption.

¹ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

² JO L 77 du 15.3.2014, p. 95.

³ JO L 77 du 15.3.2014, p.27.

DÉCIDE:

Article unique

La décision d'exécution de la Commission C(2018) 8211 du 5.12.2018 relative au programme d'action annuel partie 1 en faveur de la Tunisie pour 2018 est modifiée comme suit:

1) L'article premier, deuxième alinéa, lettre (b), est modifié de la façon suivante :

« Programme d'appui à la jeunesse en Tunisie- EU4YOUth, présenté en Annexe 2 ».

2) L'annexe 2 est remplacée par l'annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 6.10.2020

Par la Commission
Olivér VÁRHELYI
Membre de la Commission



Annexe 2

de la décision d'exécution de la Commission modifiant la décision d'exécution de la Commission C(2018) 8211 du 5.12.2018 relative au programme d'action annuel partie 1 en faveur de la Tunisie pour 2018

Document d'action concernant le Programme d'appui à la jeunesse en Tunisie – EU4YOUth

PROGRAMME ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier et le programme d'action/la mesure au sens des articles 2 et 3 du règlement n° 236/2014.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à la jeunesse en Tunisie – EU4YOUth Numéro CRIS: ENI/2018/041-142 financé par l'instrument européen de voisinage	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Tunisie L'action sera menée à l'endroit suivant: aux niveaux national, régional et local, dans des régions ou localités spécifiques avec une population jeune plus vulnérable, à identifier selon les indices de développement régional et des données démographiques et économiques.	
3. Document de programmation	Cadre Unique d'Appui pour la Tunisie 2017-2020 ¹	
4. Objectifs de développement durable (ODD)	Ce programme contribue principalement à atteindre progressivement les objectifs de l'ODD 8 – Travail décent et croissance durable et l'ODD 10 – Éradication de la pauvreté et réduction des inégalités, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs 4 – Education de qualité, 11 – Villes et communautés durables et 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes.	
5. Secteur	Intégration économique et	Aide au développement: OUI ²

¹ Décision d'exécution de la Commission C(2017)5637.

d'intervention/domaine thématique	sociale de la jeunesse/ gouvernance			
6. Montants concernés	<p>Coût total estimé: 60 198 800 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE: 60 000 000 EUR (modalité de projet).</p> <p>La présente action fait l'objet d'un cofinancement conjoint A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OIT/BIT pour un montant de 198 800 EUR <p>Les montants pour AECID, et ANPR restent à déterminer</p>			
7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	<p>Modalité de projet</p> <p>Gestion directe avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - subventions - passation de marchés <p>Gestion indirecte avec l'Organisation internationale du Travail/Bureau international du Travail (OIT/BIT), la Banque mondiale (BM), et l'Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo (AECID),</p> <p>Gestion indirecte avec la Tunisie</p>			
8 a) Code(s) CAD	<p>Décentralisation - 15112</p> <p>Participation démocratique et société civile – 15150</p> <p>Politiques de l'emploi – 16020</p> <p>Culture et loisirs – 16061</p>			
b) Principal canal de distribution	<p>Organisations multilatérales - 40000</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile – 20000</p> <p>Agences de coopération des états membres</p>			
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)³	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles ⁴	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>

² L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

³ Lorsqu'un marqueur est signalé comme un objectif significatif/principal, la description de l'action doit refléter une intention explicite de traiter le thème particulier dans la définition des objectifs, des résultats, des activités et/ou des indicateurs (ou des critères de performance/décaissement, en cas d'appui budgétaire).

⁴ Veuillez vérifier les critères minimaux recommandés pour le marqueur concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE. Si l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas ciblée, veuillez fournir une explication à la section 4.5, Intégration des questions transversales.

	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs internes	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Digitalisation	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réponse COVID	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	N.A.			

RESUME

La Tunisie connaît des mutations profondes et une dynamique politique, institutionnelle, économique, sociale et culturelle sans précédent depuis la révolution de janvier 2011. Dans ce contexte de changement, la jeunesse tunisienne constitue à la fois une opportunité, compte tenu de son poids démographique (les moins de 35 ans représentent 57% de la population totale), et un défi vu la complexité des aspirations légitimes de la jeunesse.

Le Cadre Unique d'Appui signé entre l'Union européenne (UE) et la Tunisie pour la période 2017-2020⁵ relève que « le soutien à la jeunesse est reconnu par toutes les interlocutrices et tous les interlocuteurs comme un enjeu transversal majeur ». Dans son article 8, la Constitution tunisienne de 2014 retient que « l'Etat veille à assurer aux jeunes les conditions nécessaires au développement de leurs capacités, de leur prise des responsabilités et à élargir et généraliser leur participation à l'essor social, économique, culturel et politique ». Le Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 fixe, dans ses cinq axes d'intervention, les objectifs en matière d'inclusion politique, économique et sociale, notamment des jeunes. Enfin, s'agissant d'une problématique transversale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a initié, en 2016, un Dialogue national sur la Jeunesse visant à définir une Stratégie plurisectorielle en faveur de la jeunesse autour de 5 axes : (i) développer le sens de la citoyenneté, (ii) améliorer les aptitudes et les soft-skills, (iii) développer les capacités d'innovation, (iv) réorienter le modèle de réussite, et (v) autonomiser les jeunes. D'autres services, tel le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, préparent leur stratégie sectorielle permettant d'intégrer une dimension 'jeunesse'. En décembre 2016, l'UE et la Tunisie ont annoncé le lancement du Partenariat UE-Tunisie dédié à la jeunesse⁶.

⁵ https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/tunisia_c_2017_5637_annex_fr.pdf

⁶ https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/16253/union-europeenne-et-la-tunisie-lancent-le-partenariat-ue-tunisie-dedie-la-jeunesse_fr

Les domaines d'appui prioritaires proposés par ce programme visent à promouvoir une approche multisectorielle et territoriale du développement local en faveur de : **(i) l'inclusion économique des jeunes tunisien(ne)s** - chômeurs ou en situation de fragilité - par l'amélioration de leur employabilité, et la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat notamment dans des filières innovantes, à haute intensité de main d'œuvre ou à haute valeur ajoutée ; **(ii) l'inclusion des jeunes hommes et femmes à la vie publique** par des activités associatives et communautaires dans des domaines tels que les arts, la culture et les sports, prenant en compte les différentes formes d'exclusion. L'exécution de projets portés par les organismes de la société civile contribuera à créer une dynamique économique et sociale dans les régions ciblées et à lutter contre toutes les discriminations, notamment de genre; **(iii) l'inclusion de la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales** par le renforcement des capacités des autorités à définir leur politique et leurs stratégies concertées et cohérentes de développement du secteur de la jeunesse. Au niveau local par le renforcement des capacités des Gouvernements locaux - les communes - et des acteurs de la société civile, communautés et secteur privé pour interagir d'une manière efficace dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement local intégrant la jeunesse moyennant la mise en place de mécanismes de gouvernance locale appropriés.

Tous les acteurs associatifs, communautaires, publics, locaux ou nationaux, impliqués sur cette thématique de l'aide à la jeunesse, ont été profondément impactés par la crise aigüe du Covid-19 qui perdure encore. Le secteur de la jeunesse déjà faiblement structuré a besoin d'être durablement accompagné suite à cette crise qui, paradoxalement, peut permettre de faire avancer certains agendas de réforme, notamment sur les questions d'implication de la jeunesse, de représentativité, de partenariats publics-privés, de redevabilité des acteurs mais aussi sur les dynamiques territoriales, liées à la décentralisation.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Depuis la révolution du 14 janvier 2011, la Tunisie a procédé à l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, à la tenue d'élections législatives et présidentielle démocratiques, et aux premières élections municipales en mai 2018. En septembre 2019, la jeunesse tunisienne a fortement contribué à l'élection de l'actuel Président de la République, en raison de ces propositions liées d'une part à la décentralisation du pouvoir et à la priorité donnée à la jeunesse. En août 2016, un gouvernement d'union nationale a été mis en place afin d'accélérer le processus de réformes pour le redressement économique et social du pays. Un plan de développement a été adopté pour la période 2016-2020, avec comme objectifs principaux le lancement d'importantes réformes institutionnelles et économiques, la relance des investissements pour atteindre 5% de croissance économique en 2020. Toutefois, neuf ans après la révolution, seules quelques réformes partielles en lien avec l'investissement et la restructuration de l'administration publique ont pu être finalisées. Si la croissance a atteint 2,5% en 2018, elle est retombée à 1,5% en 2019 en raison de la contraction de l'activité industrielle (bien en deçà des 3,1% prévus dans la loi de finance).

Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), a subi notamment les effets de la crise en Libye, et des attentats terroristes de 2015 qui ont eu un impact très négatif en particulier sur le secteur du tourisme, lequel représentait 7 à 8% du PIB. En 2019, le déficit budgétaire atteignait 5,3% et la dette publique 75,1% du PIB (contre 39% en 2010). L'inflation, a atteint 7.6% en mai 2018 mais a décéléré en 2019 pour atteindre 6,7% après les interventions successives de la BCT qui a relevé son taux directeur à quatre reprises. Le taux de chômage estimé en 2018 à 15.4% a légèrement baissé en 2019 pour atteindre 15,1% au T3 2019). Mais les disparités multidimensionnelles persistent. En effet, des écarts importants existent entre régions, sexes (22.7% pour les femmes et 12.5% pour les hommes), classes d'âge (35.8% pour les jeunes) et niveaux d'études (38.6% pour les femmes diplômées et 18.0% pour les hommes diplômés)) a été un des éléments ayant joué un rôle catalyseur dans la révolution de 2011, en particulier chez les jeunes. En outre, la Tunisie vit une situation de fracture territoriale entre l'intérieur du pays et le littoral. En 2015, le taux de pauvreté s'élevait à 34.2% au Kef (centre-ouest du pays), contre 7.4% dans le gouvernorat de l'Ariana (Tunis). Les mêmes écarts caractérisent l'éducation, avec un taux d'analphabétisme de 10.3% à Ben Arous (sud de Tunis) et 35% à Kairouan.

Ce contexte fragile est renforcé par une forte instabilité institutionnelle menant à de très fréquents changements au sein du gouvernement et de l'administration. Cette situation génère des risques en termes de migration irrégulière, de radicalisation et menace sécuritaire, de contrebande et commerce informel avec la Libye et l'Algérie, et génère des troubles sociaux. Dans l'immédiat, le principal défi du gouvernement est de maintenir la paix sociale et la sécurité, conditions préalables au rétablissement de l'activité économique et au retour de la croissance. Le gouvernement cherche également à établir un environnement favorable pour des réformes structurelles, qui permettraient de réduire le chômage et les disparités régionales, d'introduire des formes de gouvernance participative, et d'améliorer les conditions de vie dans l'ensemble du pays.

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

En ligne avec les priorités stratégiques de l'UE pour la Tunisie adoptées conjointement lors du Conseil d'Association du 15 mai 2018, le Plan d'Action Annuel (PAA) 2018 déploie son action dans trois grandes directions : tout d'abord, faire vivre et incarner le partenariat UE-Tunisie sur la jeunesse, pour réussir l'insertion dans la vie active et assurer la participation citoyenne. Simultanément, appuyer certains secteurs clefs de l'économie tunisienne – tourisme et patrimoine, artisanat, innovation – pour développer les viviers d'emplois et libérer un potentiel de croissance qui fonctionne aujourd'hui en deçà de ses capacités. Enfin, le développement local intégré est renforcé, l'UE contribuant ainsi à faire de la décentralisation une réalité concrète et de terrain. Par ailleurs, les efforts de réforme de l'administration, par le truchement de jumelages institutionnels ciblés destinés à rapprocher les systèmes européens et tunisiens et à moderniser les structures publiques, sont appelés à se poursuivre.

Le PAA a fait l'objet d'une concertation régulière avec les autorités tunisiennes, dont le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale. Les Etats-membres ont été régulièrement tenus informés et consultés, entre autres à l'occasion des réunions des conseillers développement organisées par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie. Enfin, de nombreuses passerelles existent entre les programmes du PAA 2018, et avec les programmes en cours d'exécution.

1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

Depuis la révolution en 2011, révolution menée en grande partie par la jeunesse tunisienne, la Tunisie a adopté en 2014 une nouvelle Constitution consacrant les principes et les valeurs démocratiques et mettant en place un cadre normatif propice à l'inclusion de la jeunesse, reconnue par l'article 8 comme une 'force agissante au service de la construction de la nation'. Le Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 fixe, dans ses cinq axes d'intervention, les objectifs en matière d'inclusion politique, économique et sociale notamment des jeunes. Comme toute politique d'ordre transversal, la politique de la jeunesse touche à plusieurs organisations et institutions publiques et nécessite la définition claire d'un centre de responsabilité qui soit en charge de mener la politique et d'opérer la coordination entre les différents acteurs concernés. Il existe plusieurs politiques ayant pour objectif d'améliorer la situation de la jeunesse mais celles-ci restent parfois éparpillées.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a initié une réflexion pour la formulation d'une politique nationale multisectorielle et intégrée de la jeunesse impliquant l'ensemble des acteurs et parties prenantes. La '*vision sectorielle de la jeunesse en Tunisie*' qui a été présentée, s'est fondée sur les résultats du Dialogue national sur la Jeunesse organisé en 2016, la Constitution de 2014, cadre de référence de l'action gouvernementale, la politique de décentralisation, et les Objectifs de Développement Durable. Sur le plan stratégique, la vision de ce ministère s'articule autour des quatre axes suivants : (i) jeune citoyen, activement impliqué dans la vie publique au niveau national et local, (ii) jeune mobile, enraciné dans son identité et ouvert sur le monde, (iii) jeune entrepreneur, capable de saisir les opportunités pour s'insérer dans la vie active, (iv) jeune créatif, tourné vers l'inventivité et l'innovation. La *Vision sectorielle de la jeunesse en Tunisie* se décline dans un plan opérationnel pour la période 2018-2020 et devrait aboutir à la production d'une vision stratégique à l'horizon 2030. Il s'agit d'une opportunité à saisir par ce programme pour venir en soutien au Ministère dans l'opérationnalisation de sa stratégie.

En parallèle, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) a élaboré une *Stratégie Nationale de l'emploi pour la période 2020-2030*. La stratégie a été élaborée selon une approche participative intégrant tous les partenaires sociaux et est composée de 4 axes : le premier est lié à la partie économique, le second au capital humain, le troisième concerne la gouvernance et les aspects juridiques et, enfin le quatrième porte d'une façon transversale sur la mise en œuvre de la SNE. De nombreuses recommandations ont été formulées et sont actuellement en phase de validation par les différents partenaires sociaux.

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) élabore une note d'orientation stratégique dans une optique de moderniser l'intervention de l'agence sur le marché de l'emploi à travers des améliorations sur l'organisation et le fonctionnement de ses services opérationnels.

Le cadre de coopération entre l'UE et la Tunisie a relevé toute l'importance que devrait revêtir la jeunesse tunisienne. La Commission européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont adopté le 29 septembre 2016 une communication conjointe au Parlement européen et au Conseil intitulée « Renforcer le soutien

de l'Union européenne à la Tunisie »⁷ Outre l'engagement d'appuyer la Tunisie à travers les aides financières, la communication conjointe énonce le soutien de l'UE aux aspirations des jeunes Tunisiens à gagner leur vie et à contribuer au développement socioéconomique de leur pays. Le Cadre Unique d'Appui pour la période 2017-2020 prévoit ainsi de soutenir la Tunisie dans trois secteurs : (i) promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, (ii) investissement dans l'avenir par la stimulation de la croissance économique durable et génératrice d'emplois, et (iii) renforcement de la cohésion sociale entre les générations et les régions.

L'UE et la Tunisie reconnaissent l'importance de la jeunesse en tant que thématique transversale au cœur de leur relation. Cette reconnaissance a été formalisée avec le lancement par le Président tunisien et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le 1er décembre 2016, d'un Partenariat UE-Tunisie pour la Jeunesse. Sur la base du dialogue lancé pour la mise en œuvre de ce Partenariat, l'UE et la Tunisie se sont engagées à renforcer les actions ciblant en particulier l'emploi et l'employabilité des jeunes ; la promotion de la mobilité ; et la participation accrue des jeunes à la vie publique et politique, en particulier les initiatives locales. Les politiques européennes pour l'emploi des jeunes et des initiatives comme celle de "garantie pour la jeunesse" constituent une piste sérieuse et une source d'inspiration de bonnes pratiques pour les autorités tunisiennes.

1.4 Analyse des parties prenantes

Les groupes cibles de ce programme sont les suivants : (i) les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et les institutions d'appui au secteur privé dans les régions ciblées ; (ii) les groupements d'entreprises dans les régions ciblées ; (iii) les établissements publics de formation professionnelle et d'accompagnement à l'emploi ; (iv) les ministères et les institutions d'appui au niveau central, (v) les autorités locales et les représentations régionales des ministères ; (vi) les institutions décentralisées, déconcentrées, régionales ou municipales de la jeunesse et de la culture (délégations régionales, Maisons des Jeunes, Maisons de la Culture, bibliothèques).

Les bénéficiaires finaux du programme sont les suivants : (i) les jeunes, femmes et hommes, notamment les plus défavorisé(e)s, de moins de 35 ans dans les gouvernorats visés : ils bénéficieront d'un appui sur mesure pour accéder à des emplois salariés ou créer une activité indépendante ou associative, accéder à des activités sportives ou culturelles ou développer un projet de participation à la vie publique ; (ii) les jeunes, femmes et hommes, entrepreneurs de moins de 35 ans ; (iii) les jeunes, femmes et hommes, de moins de 35 ans faisant partie d'un/e association/collectif/organisation non gouvernementale tunisienne dans les régions ciblées.

Les parties prenantes concernées par ce programme d'appui à la jeunesse tunisienne sont :

- (i) les différents départements ministériels impliqués dans la formulation et la mise en œuvre de la politique 'jeunesse' et en particulier :
 - Le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) qui est chargé "d'assurer avec le concours des départements et organismes concernés, l'élaboration et la coordination des stratégies et politiques globales et sectorielles

⁷ Communication JOIN (2016)47 final/2 du 19 octobre 2016.

de développement et d'élaborer les plans de développement et les budgets économiques", et qui, à ce titre, pourrait avoir un rôle de coordination pour la mise en cohérence des politiques publiques et des stratégies de développement en faveur de la jeunesse.

- le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), chargé, dans le cadre de la politique générale de l'Etat, de mettre en œuvre les choix nationaux dans le domaine de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, et d'établir les plans et les programmes visant la promotion et le développement de ces secteurs. Une de ses fonctions est d'assurer l'intersectorialité des politiques dédiées à la jeunesse.
- le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) et les agences opérant directement sous sa tutelle notamment (i) l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP) qui gère 136 établissements de formation professionnelle couvrant toutes les régions et les secteurs de l'industrie, l'artisanat et le tourisme, (ii) l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI), qui gère les 125 BETI (Bureaux de l'Emploi et du Travail Indépendant) présents dans chaque région, etc.
- le Ministère des Affaires culturelles est organisé autour de différents pôles thématiques. L'infrastructure publique du ministère se constitue d'un réseau étendu et diversifié de maisons de la culture (219 Maisons opérationnelles), des bibliothèques publiques (plus de 400), des musées (27), des centres d'art dramatique et des conservatoires de musique. Le ministère soutient d'une manière directe ou indirecte un nombre important de festivals et de manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire tunisien. Il est représenté dans les gouvernorats par des délégations régionales des Affaires Culturelles (24) relayant sa politique pour la décentralisation culturelle.
- L'Agence Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR), agence dédiée à la promotion de la recherche scientifique qui gère le dispositif de bourses « MOBIDOC » lancé dans le cadre du Programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation (EMORI). L'ANPR a comme objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux post-doctorants et de rapprocher la science et la créativité de la jeunesse, à travers la jeunesse et pour la jeunesse.
- Les autres ministères concernés sont le Ministère de l'Education, en charge des pratiques sportives en milieu scolaire ; le Ministère des Affaires sociales, acteur principal dans la lutte contre la pauvreté et la précarité ; le Ministère des Affaires locales et de l'Environnement, qui assure, en particulier, la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de décentralisation et de promotion du développement local ; le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, qui a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la femme et de l'égalité de genre, plus spécialement l'autonomisation économique et politique des femmes, la réduction des inégalités entre les sexes en vue d'un développement humain équitable et durable. Dans son intervention, le ciblage des jeunes inactifs qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi ni dans la formation (NEET) est induit ; le Ministère de la Santé, pour relier le sport aux questions de santé publique ; l'Agence de Rénovation et Réhabilitation Urbaine (ARRU), qui est chargée de l'exécution de la politique de l'Etat dans les domaines de la réhabilitation et de la rénovation urbaines, sous la tutelle du Ministère de l'Equipement, pour le compte de l'Etat et des collectivités publiques, principalement les communes, et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie dans les domaines se rapportant à l'industrie.

Un état des lieux précis sur les capacités et le rôle à jouer par les différents départements ministériels impliqués sera fait en amont de la mise en œuvre et contribuera à bien définir le pilotage du programme.

(ii) Les autorités locales et les représentations régionales des ministères et départements qui, à travers différentes expériences ont commencé à collaborer activement avec les organisations de la société civile (OSC) locales. Les autorités municipales, élues en mai 2018, affrontent de nouveaux défis en matière de démocratie participative. L'enjeu de taille soulevé par les élections municipales est celui de la décentralisation, qui recouvre la réforme d'un modèle centralisé et métropolitain. Les enquêtes récentes auprès des acteurs ont en effet révélé une forte demande de mécanismes de concertation locale et de participation citoyenne ainsi que de dispositifs de coordination entre l'État et les collectivités locales.

(iii) Les opérateurs du secteur privé. Le secteur privé tunisien est très fragmenté : d'une part, une vingtaine de groupements d'entreprises, souvent familiaux et constitués en conglomerats hétérogènes (industrie, distribution, finance, médias, etc.), et, d'autre part, un tissu d'entreprises avec une prédominance de la microentreprise, et une économie informelle qui ne cesse de croître depuis la révolution (employant entre 40 et 50% de la force de travail). On constate également parmi ces entreprises de faibles liens inter-entreprises au niveau local, induits par les politiques de développement jusqu'à présent à caractère national, qui n'ont pas suffisamment renforcé les chaînes de valeur autour de la valorisation des ressources locales, ainsi qu'une absence de liens entre les opérateurs visant le grand export et le tissu des petites et moyennes entreprises au niveau des territoires. La structure de production actuelle, dominée par des secteurs intensifs en main d'œuvre faiblement qualifiée, ne génère pas, pour des raisons structurelles, une haute valeur ajoutée.

(iv) Les institutions d'appui au secteur privé comptent l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) et son réseau national de 30 pépinières d'entreprises, les 8 centres techniques sectoriels, les 9 technopoles, le *Foreign Investment Promotion Agency* (FIPA), le Centre de promotion des exportations (CEPEX), les 24 centres d'affaires. Faute de réformes, les institutions d'appui ont vu leur efficacité diminuer, les acteurs les plus dynamiques variant en fonction de la localisation des régions.

(v) Les acteurs de la société civile : les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Organisations de la Société Civile (OSC) constituent une nouvelle force dans le paysage du développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Le nombre d'OSC recensées est de 22 000 mais il est difficile de connaître avec précision le nombre exact d'associations effectivement actives. Des témoignages de terrains font état de 5 000 associations existantes⁸. Depuis 2011 le rôle de la société civile a considérablement évolué et s'est révélé déterminant dans la conduite de la transition démocratique. La structuration et la collaboration entre les organisations est en progrès mais demeurent faibles. La collaboration se réalise le plus souvent autour de thèmes précis, et non à travers d'une véritable structure. Dans ce panorama nous pouvons identifier un certain nombre d'OSC pilotant des projets portant sur la citoyenneté, la gouvernance et le développement local impliquant les jeunes, la participation des jeunes sous toutes ses formes, l'animation de la vie culturelle et sportive au bénéfice des jeunes.

(vi) Les structures d'éducation formelles dans lesquelles la pratique du sport ou l'éducation au sport se fait.

⁸ Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile, 2014-2017.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

La Tunisie compte en juillet 2019 une population de 11 729 038 individus. Les jeunes âgés de moins de 35 ans représentent 57% de la population. La tranche d'âge 0-29 ans serait estimée à 5,511 millions en 2021, et à plus de 6 millions en 2026. Or, en dépit de ces enjeux et défis, il n'existe actuellement pas de cadre ou de politique stratégique nationale intégrée permettant d'intégrer en toute cohérence les différents facteurs d'inclusion économique et sociale de la jeunesse en Tunisie. Sept ans après la révolution de 2011, la jeunesse tunisienne se sent toujours victime d'une exclusion multiforme, aggravée notamment par les disparités régionales, les inégalités de genre, et les difficultés d'accès à l'emploi.

Besoins et défis de la jeunesse tunisienne : nombreux facteurs d'exclusion

(i) **L'absence d'une action publique nationale intégrée pour la jeunesse** et d'un centre de gouvernance national qui soit en charge de mener la politique et de coordonner en tenant en compte les problématiques locales réelles des jeunes autour d'un territoire. Les causes d'exclusion des jeunes tunisien(ne)s ne se reflètent pas autour de stratégies locales et d'une politique nationale intégrée. A cela s'ajoutent les disparités régionales. Depuis la révolution, les déséquilibres régionaux se sont accentués. Le principal obstacle aux possibilités économiques provient des disparités régionales entre les gouvernorats dans les régions côtières, intérieures et du sud, dont les nombreux aspects économiques les rendent plus préoccupantes que la fracture urbaine-rurale.

(ii) L'un des obstacles les plus urgents pour l'inclusion des jeunes est la grande proportion de **jeunes inactifs qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi ni dans la formation (NEET)**. Cette catégorie comprend tous les jeunes chômeurs officiels entre 15 et 29 ans, ainsi que les jeunes Tunisiens découragés qui ne sont plus à la recherche d'emplois, malgré leur jeune âge. En Tunisie, et notamment en zone urbaine - la première destination urbaine pour de nombreux jeunes demandeurs d'emploi - la catégorie NEET concerne un cinquième de tous les jeunes hommes (20,3%) et près d'un tiers des jeunes femmes (32,4%). Les écarts liés au genre sont aussi importants parmi les NEET et ils concernent une jeune Tunisienne sur deux en milieu rural (50,4%) et un jeune homme sur trois en milieu rural (33,4%). Bien que ces taux soient plus faibles en Tunisie que dans d'autres pays de la région, ils mettent en évidence un riche potentiel inexploité pour l'inclusion économique.

(iii) **La problématique de l'employabilité, de l'emploi décent et de la création d'emploi** est clé dans ce phénomène d'exclusion de la jeunesse. Une grande partie de la population active reste encore inactive, au chômage ou occupe des postes peu qualifiés ou à faible productivité. Le taux de chômage moyen a diminué de 18,9% en 2011 à 15,1% au T3 2019 mais cette diminution est principalement due à l'augmentation constante du recrutement dans le secteur public. Le taux de chômage affecte principalement les jeunes entre 15 et 29 ans (selon l'Institut national de la statistique, 66% des chômeurs sont âgés de moins de 29 ans) et davantage les femmes que les hommes, ainsi que le sud et l'ouest du pays qui concentrent trois-quarts des chômeurs. Concernant l'emploi, la plupart des travailleurs occupent des postes de productivité ou de qualité très faible⁹. A peu près 42% de la main d'œuvre est employé dans des postes peu qualifiés, travail non rémunéré ou employés du secteur informel, ce dernier occupant une place

⁹ Selon les derniers chiffres de la Banque Mondiale, 77% de la main d'œuvre tunisienne est employée dans des secteurs à très faible productivité, tandis que les secteurs à haute productivité n'absorbent que 7.7% du total de l'emploi.

de plus en plus importante dans l'économie. Les programmes pour l'emploi sont trop souvent mal ciblés, le tissu économique local déstructuré, les conditions de travail offertes par le secteur privé peu attractives. Peu de jeunes ont accès à des emplois stables, avec la plupart des offres d'emploi disponibles informelles, sans contrat, et les quelques emplois formels à venir sous la forme de contrats à durée déterminée. En conséquence, moins d'un jeune travailleur sur trois a un contrat de travail sécurisé et l'accès à la protection sociale. Le travail informel est évidemment plus répandu dans les zones rurales (71,9%), où l'emploi agricole et les contrats informels journaliers restent la forme la plus commune d'emploi. Même en région urbaine, plus de la moitié des jeunes qui travaillent ont un emploi informel (55,4%).

(iv) L'inadéquation entre l'éducation, l'enseignement supérieur et le marché du travail.

Au cours des dernières décennies, la Tunisie a considérablement augmenté l'accès à l'éducation, avec une croissance substantielle des taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur. Toutefois, l'employabilité - définie comme "la capacité d'évoluer de façon autonome à l'intérieur du marché du travail, de façon à réaliser, de manière durable, par l'emploi, le potentiel qu'on a en soi" - reste un défi dans la région. La qualité de l'apprentissage telle que mesurée par des tests standards internationaux, est encore très faible en comparaison avec la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹⁰. L'absence de passerelles entre les différents segments du système éducatif ne permet pas aux élèves d'évoluer et d'envisager d'une manière positive leur parcours éducatif et professionnel. Cette inadéquation en qualité et en quantité est prouvée par les différentes études qui estiment à 100 000 les emplois vacants ou latents actuellement en Tunisie par manque de compétences ou par des conditions de travail peu attractives. Trois facteurs clés sont à l'origine de cette situation : (i) la qualité de la formation des enseignants et le contenu des curricula à tous les niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et technique ; (ii) la logique de sélection plutôt que d'apprentissage qui guide l'orientation des apprenants ; et (iii) la gouvernance du système éducatif et les faibles liens qui existent entre celui-ci et son environnement et notamment les faibles liens entre l'université, les centres de formation professionnelle et le secteur privé.

(v) Par ailleurs, **l'engagement des jeunes dans la vie associative et politique**, et, d'une manière générale aux affaires publiques, est très faible. La culture de l'engagement et de la participation civique n'est pas encore pleinement ancrée dans la mentalité des jeunes tunisiens et ce en dépit des efforts menés par le Ministère de la Jeunesse et du Sport. Le résultat des dernières élections locales montre ce manque de confiance dans le système politique. Le déficit de confiance persistant dans les institutions et l'absence de perspectives d'inclusion sociale pousse une frange non négligeable de la jeunesse à l'émigration, voire à la tentation de la radicalisation ou de l'extrémisme violent. Selon l'*Arab Barometer*, seuls 23% (en 2016) des 18-34 ans feraient confiance au gouvernement. La participation à des associations reste également problématique : 'les jeunes sont conscients du rôle des OSC dans le développement local et national et 9 sur 10 estiment qu'il est important de s'engager auprès de la société civile' mais seuls '6% des jeunes tunisiens sont réellement engagés dans la société civile' selon l'analyse menée par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) sur les 'défis de la jeunesse tunisienne' entre 2011 et 2015.

¹⁰ Le classement PISA 2015 sur la qualité, l'efficacité et l'équité des systèmes scolaires, réalisé par l'OCDE, place la Tunisie à la 65^{ème} place sur 70 pays, en régression d'une place par rapport au précédent classement publié en décembre 2013.

(vi) Les **activités culturelles et sportives** et la pratique quotidienne d'une activité physique **pour les jeunes sont assez faibles en Tunisie**. Promouvoir les initiatives culturelles et rendre le sport accessible à tous sont les autres priorités ciblées pour la jeunesse et sont des facteurs d'inclusion clé. La problématique culturelle et sportive revêt donc une place primordiale lorsqu'il s'agit d'encourager les jeunes à s'engager dans la vie citoyenne. La Tunisie dispose d'un maillage de Maisons de la Culture et des Maisons des Jeunes qui couvre l'entièreté du territoire, trop peu utilisé. Les acteurs culturels tunisiens souffrent d'une faible reconnaissance (statut de l'artiste en cours d'étude), d'une exposition à l'international trop faible et d'une réelle insécurité et instabilité quant aux financements et ressources. Cette situation cantonne les opérateurs culturels, évalués à 3 000 associations actives, à des projets trop modestes alors que le potentiel socio-économique du secteur est fondamental pour le pays et sa jeunesse. Les secteurs de la culture et du sport ont aussi été lésés par le manque de communication et articulation entre les opérateurs associatifs, privés et les acteurs publics. Depuis quelques temps, le Ministère des Affaires culturelles cherche à passer d'un rôle d'opérateur et de producteur à un rôle de catalyseur et de régulateur. La transition devrait en particulier passer par la décentralisation des compétences en matière de culture vers les régions et le renforcement des relations avec les autres acteurs, en particulier la société civile et le secteur privé. Concernant le sport, les problèmes de gouvernance du secteur se traduisent aussi par une sous-utilisation des infrastructures existantes, un manque de sensibilisation et de vision des pouvoirs publics sur l'importance de la pratique sportive et un manque de ressources pour créer des dynamiques et des facilités sportives de proximité dans les territoires.

(vii) **Enfin, le défi des jeunes femmes** : malgré les efforts gouvernementaux et les politiques encourageant la participation des femmes dans la vie active et publique, les femmes tunisiennes peinent encore à être représentées équitablement dans la sphère publique et privée. Naître de sexe féminin en Tunisie augmente les chances de tomber dans la vulnérabilité. Selon l'Organisation internationale du Travail/Bureau international du Travail (OIT/BIT), les femmes les plus vulnérables appartiennent à trois sous-groupes : (i) les femmes chômeuses, catégorie très vulnérable et à très faible niveau scolaire, (ii) les travailleuses du secteur informel avec notamment le travail à domicile effectué essentiellement par des femmes dont les revenus sont dérisoires, irréguliers et sans protection sociale, et (iii) les jeunes filles issues de milieux ruraux et urbains et qui appartiennent à des familles très pauvres avec un niveau d'instruction très bas. Le chômage des femmes est deux fois plus élevé que celui des hommes : en 2018, 22.7% contre 12.5%. Le taux de chômage des femmes demeure élevé notamment dans le Sud-Ouest, le Sud-Est et le Centre-Ouest.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Politique (i) Au niveau central, des	M / E	L'approche « bottom-up » permet de travailler sur des problématiques concrètes

<p>évènements politiques majeurs tels que des changements fréquents de gouvernement, la promulgation de nouvelles orientations politiques, de révision d'approche stratégique, des divergences institutionnelles et structurelles, peuvent entraver plus ou moins durablement la mise en œuvre du programme. Au niveau local et régional, des mouvements et activités politiques telles que des élections contestées, des grèves durables ou des conflits à caractères administratifs liés au pouvoir de décision entre le sommet et la base, peuvent mettre les projets en difficultés d'exécution, de cumulation de retards ou d'abandon d'activités. Ceci aura pour effet de possibles désengagements ou d'attente au niveau local, régional ou même national.</p> <p>(ii) La période de transition tunisienne, marquée par une forte instabilité politique, entraîne dans son sillage un risque sécuritaire toujours prégnant, surtout dans les zones frontalières. Dans ces conditions, l'appui à la jeunesse pourrait être relégué à un second plan par les autorités tunisiennes et ses partenaires techniques et financiers (PTF).</p>		<p>dans une approche multi-acteur dans laquelle la présence des OSC et des municipalités reste très importante.</p>
<p>Macroéconomique Instabilité du cadre macroéconomique affecté par (i) l'absence de croissance suffisante notamment dans les secteurs économiques porteurs d'emploi (tourisme, mines, produits d'exportation, etc.), (ii) les risques de récession mondiale ou de crise financière internationale, et (iii) détérioration de la situation budgétaire nationale Projection taux de croissance max de 3% en 2018, et 3,5% en 2019 dans un contexte</p>	<p>M / E</p>	<p>Soutien des PTF : Fonds monétaire international, Banque Mondiale, Banque africaine de développement, UE.</p>

<p>d'amélioration du climat des affaires et favorisé par des réformes structurelles et le renforcement de la stabilité sociale et de la sécurité. Cette crise économique persistante est de nature à exclure de larges catégories de jeunes de la vie sociale, économique et publique. En conséquence, les pressions budgétaires, pouvant déboucher sur des tensions sécuritaires et sociales, peuvent accaparer l'attention du Gouvernement sur des urgences de court-terme, et reléguer la question de la jeunesse au second plan.</p>		
<p>Institutionnel Volonté politique gouvernementale pour élaborer et mettre en œuvre les politiques sectorielles et la politique publique coordonnée et concertée en faveur de la jeunesse. Adhésion des structures publiques et privées aux programmes de développement. Capacités organisationnelles et opérationnelles des ministères faibles : bureaucratie, centralisation abusive, faible taux d'encadrement en région, manque de capacités notamment pour identifier, formuler et engager une véritable stratégie de développement, risque de saturation de la capacité d'absorption des aides.</p>	M	<p>Double approche nécessaire : Approche bottom-up et top down. Tout d'abord travailler au niveau local et faire remonter les problématiques pour les décliner dans des stratégies territoriales jeunesse. Cela se fera avec les acteurs publics et privés et peut se faire au-delà du climat politique. En parallèle il est important de travailler sur le renforcement des capacités, sur la mise en place d'une plateforme interministérielle et d'un Comité de Pilotage de haut niveau avec participation éventuelle des PTF intervenant dans le secteur pour organiser et coordonner le dialogue politique interministériel.</p>
<p>Développement Mise en œuvre de la politique publique freinée par (i) des ressources budgétaires trop faibles, (ii) des capacités institutionnelles insuffisantes, et (iii) un manque d'adhésion et de mobilisation des principales parties prenantes.</p>	M / E	<p>Mesures temporaires d'accompagnement des principaux PTF. Renforcement et mobilisation des capacités institutionnelles et des autres parties prenantes.</p>
<p>Corruption/Fraude Classement décevant de la Tunisie dans l'Indice de perception de la corruption: 74^{ème} sur 180 pays en 2017 en raison de vieilles pratiques telles que recrutements</p>	M / E	<p>Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption adoptée en décembre 2016.</p>

fondés sur le favoritisme et le copinage, mauvaise gestion des fonds publics, etc.		
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique, sociale, économique - Volonté politique du Gouvernement marquée notamment par une dotation budgétaire suffisante et croissante en faveur de la jeunesse - Adhésion et mobilisation des principales parties prenantes pour l'élaboration d'une politique et de stratégies en faveur de la jeunesse tunisienne - Capacités nécessaires et suffisantes des acteurs pour la mise en œuvre des stratégies de développement 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

Sur la base des différents défis et facteurs d'exclusion relevés précédemment il y a un certain nombre d'expériences et d'enseignements tirés qui permettent de structurer la logique d'intervention de ce programme.

Les récentes expériences en matière de développement de l'emploi et de l'entrepreneuriat ont démontré qu'une **approche territoriale**, avec une participation multi-acteurs (public, privé, société civile) et multisectorielle aux programmes de développement local ont permis d'améliorer les résultats, d'initier le dialogue entre les parties prenantes et ainsi de mieux cerner les besoins spécifiques de la jeunesse. Pour favoriser l'inclusion économique, le programme propose donc intervenir sur base d'une approche territoriale sur des territoires avec des indicateurs liés au développement économique et social mais également en fonction du degré de vulnérabilité de la jeunesse (chômage, émigration, etc.). Au niveau de l'approche par l'offre, nous évaluons les premiers enseignements du programme d'inclusion économique comme l'Initiative régionale d'appui au développement durable (IRADA) et aussi du projet *Moubadiroun*, Ces programmes proposent des mesures d'inclusion économique dans le but (i) d'améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation initiale, continue et de services d'accompagnement à l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail ; (ii) d'accompagner les jeunes les plus défavorisés pour leur offrir une offre de travail adaptée à leurs compétences et aux besoins du marché ; et (iii) de renforcer le secteur privé à travers notamment la structuration de chaînes de valeurs.

Une autre approche par l'amélioration de l'offre qui commence à porter des fruits est la création d'emploi des jeunes à travers **l'économie sociale et solidaire** (ESS). En Tunisie, l'ESS demeure marginale, elle ne représente que 0.6% de la population active occupée et au mieux 1% du PIB. Ce secteur est composé de trois grandes familles, à savoir les coopératives, les associations et les mutuelles. D'une façon générale, le gouvernement tunisien entend soutenir l'ESS de façon à répondre à plusieurs défis. L'ESS est vue comme une triple opportunité : (i) économique, sur fond de crise économique persistante ; (ii) sociale, dans un contexte où l'intégration sociale des populations en difficulté ou vulnérables est l'un des enjeux révélés par la révolution ; et (iii) politique, parce que la stabilité sociale revêt pour tout gouvernement une grande importance politique. Peu de bailleurs de fonds jouent un rôle actif dans la promotion de l'ESS, mais ils sont attentifs aux évolutions, les plus actifs étant l'UE et le BIT qui a été identifié pour intervenir après l'élaboration de la loi sur l'ESS et l'élaboration d'une stratégie nationale.

Par rapport à la **culture**, comme facteur d'inclusion sociale mais également porteur potentiel d'emplois, il convient de noter l'expérience et les résultats obtenus par le projet *Tfanen* dans ce domaine. Lancé en 2016, le projet, d'un montant total de 10 000 000 EUR, mis en œuvre par la plateforme des instituts culturels nationaux de l'Union européenne (EUNIC) qui regroupe tous les instituts culturels nationaux de l'Union européenne présents en Tunisie, a permis le financement plus de 70 actions de bénéficiaires tunisiens sur tout le territoire. A travers des appels à projets réguliers, plus de 1100 propositions ont été reçues, dont la moitié a été écrite et formulée en arabe. Les projets couvrent tous les secteurs de la culture et touchent un public important, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Ces projets permettent l'émergence d'une offre culturelle tunisienne de qualité, innovante, qui mobilise les associations et la jeunesse, sur tout le territoire tunisien. Les partenaires tunisiens sont accompagnés tout au long du processus de conception et de mise en œuvre. Le Ministère des Affaires culturelles valorise fortement cette approche qui a permis l'établissement de multiples partenariats publics privés notamment à travers les Maisons de la Culture. Cette dynamique, appuyée aussi par un jumelage avec le Ministère de la Culture dans la mise en place de sa politique de décentralisation, a permis l'adhésion de la Tunisie au programme d'Europe Créative. La valeur ajoutée de tout le réseau EUNIC présent et très actif en Tunisie a d'ailleurs été primordiale et favorise en permanence les partenariats et les échanges euro-tunisiens. Ce secteur est fortement créateur d'emplois, de stabilité et d'inclusion sociale. Cette expérience peut se répliquer largement en cernant les jeunes de moins de 35 ans et en élargissant le champ d'intervention aux activités sportives qui sont un facteur d'inclusion social capital et encore délaissé dans les régions les plus défavorisées.

Pour finir, il est important de noter les expériences récentes de programmes de **participation de jeunes à la vie publique** de l'Agence allemande de coopération (GIZ) et du Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante de l'Association des municipalités néerlandaises (CILG-VNG) et comment ces expériences de développement local liées à des territoires permettent d'apporter des réponses à des problématiques concrètes et de tisser des stratégies locales, régionales et nationales intégrées d'appui à la jeunesse. Au niveau national, le gouvernement ne dispose, pour toute stratégie de développement, que du *Plan quinquennal de développement 2016-2020*. De plus, la question de la jeunesse étant transversale, elle nécessite une approche concertée, coordonnée et intégrée, et donc une gouvernance particulièrement structurée tant au niveau central, qu'au niveau local. Ainsi, des programmes comme le Programme d'appui à la gouvernance urbaine démocratique (PAGUDEL) de CILG-VNG a permis de pratiquer une démarche non plus descendante mais ascendante, de susciter et d'accompagner le débat multi-acteurs dans des communes de la Tunisie pour participer à une dynamique enracinée dans les territoires et susceptible par la suite de "remonter". Ces activités ont abouti au développement de chartes municipales et de stratégies « jeunesse » locales. L'intérêt de cette approche a été de lier un diagnostic participatif, un programme de planification stratégique local et la conception à la suite de microprogrammes d'actions. Cette approche doit pouvoir se répliquer dans les régions ciblées par ce programme en traitant les problématiques de la jeunesse, identifiées par les jeunes.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

L'intégration et la coordination des interventions des différents PTF est une nécessité, pour le gouvernement, et pour les partenaires entre eux, surtout sur cette thématique qui touche à différents secteurs d'intervention. La jeunesse étant actuellement une priorité, nous retrouvons

plusieurs programmes qui interviennent autour de cette thématique. Cette coordination à double entrée PTF-PTF et Gouvernement-PTF est un facteur clef de réussite. L'UE, par son rôle spécifique de coopération multilatérale est, sans doute, la mieux placée pour jouer un rôle déterminant à ce niveau. Il est important de noter qu'un diagnostic et une cartographie d'acteurs et programmes a été faite en début d'identification permettant d'analyser les secteurs d'intervention et de pouvoir faire des choix sur base de complémentarité ou de mise à l'échelle de programmes existants.

En matière de **formation professionnelle**, secteur-clé pour l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle, il ne devrait pas être nécessaire de déployer des activités spécifiques dans le cadre du présent programme, sauf dans des secteurs spécifiques non couverts par d'autres programmes, notamment les métiers liés aux secteurs d'activité culturelle et le sport. En effet, des programmes tels que le PAFIP (Programme d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle), financé par l'Agence française de Développement (AFD) et l'UE pour la période 2018-2020, et une partie de l'IRADA ont pour objectif de favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes tunisien(ne)s sortant sur le marché du travail en rendant plus efficace le dispositif de formation professionnelle. Un tel programme devrait permettre de contribuer ainsi à créer un effet de levier sur l'ensemble du dispositif de formation-insertion. Dans ces conditions, il s'agira davantage d'assurer la complémentarité et la synergie entre ces programmes et celui-ci qui porte sur la jeunesse tunisienne.

Pour tout ce qui concerne l'**éducation**, le programme EMORI en cours couvre les questions liées à l'enseignement primaire et secondaire et donne des allocations annuelles pour ERASMUS+ dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation non-formelle, en plus des activités habituellement financées par le programme dans la région. La coordination entre PTF dans ce domaine se fait autour d'un groupe animé par le Ministère de l'Education avec l'appui du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

En matière **d'emploi, d'appui au secteur privé et d'entrepreneuriat**, l'UE finance différents programmes comme le Programme d'appui à la compétitivité des services ou l'IRADA, le Programme d'appui au développement des zones défavorisées (PAZD) et le Programme d'Appui à la Compétitivité et aux Exportations (PACE). Sur le PAA 2018, l'UE va financer le Programme d'appui à l'écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat en Tunisie – "Venture Tunisia – EU4Innovation" (15 millions d'euros). Par ailleurs, la Banque Mondiale vient de démarrer un programme d'inclusion économique des jeunes via un prêt de 60 millions de dollars (*Moubadiroun*) en parallèle et complémentarité avec IRADA qui traite l'accompagnement des jeunes défavorisés à travers un système de profilage ainsi que la création et la structuration de chaînes de valeurs. La Banque Africaine de Développement (BAD), le BIT, l'AFD et la GiZ financent des programmes de soutien aux entrepreneurs ou de promotion d'initiatives d'entreprise ou d'appui à la microfinance pour un montant estimatif de 500 millions d'euros.

Concernant l'**économie sociale et solidaire (ESS)**, l'UE finance le Programme d'appui à la réforme fiscale, l'inclusion financière et le développement de l'économie sociale et solidaire sous forme d'appui budgétaire et complémentaire (notamment à travers deux subventions directes). L'AFD finance, sur son guichet ONG, quelques ONG françaises qui mènent des projets en collaboration avec des ONG tunisiennes. La Coopération italienne accompagne la réflexion sur le thème de l'ESS dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie

apporte un financement à l'ONG *Lab'ess*. Le BIT/OIT met en œuvre le projet *Promess*, avec l'appui financier du Royaume des Pays-Bas. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) coordonne le financement de l'étude stratégique de l'ESS dans le cadre de son projet « Croissance inclusive et Développement Humain ». Il met en œuvre également le projet « Création accélérée d'emplois et appui à l'entrepreneuriat », en partenariat avec l'Office de Développement du Sud et avec l'appui financier du gouvernement japonais. Par ailleurs, le programme régional sur l'ESS financé par l'UE "MedUp" sur 6 pays du voisinage sud vient de démarrer et permettra d'avoir une vision macro et méso sur ses questions au niveau de la région.

En matière d'appui à la vie associative et d'accès à la vie culturelle ou sportive, l'UE soutient la société civile de façon large à travers le programme d'appui à la société civile (PASC) avec une nouvelle phase qui démarre en 2018. Ce programme couvrira l'ensemble des 24 gouvernorats du pays et permettra de créer des synergies avec les actions envisagées en matière de gouvernance locale. Enfin, les activités seront développées en cohérence et continuité avec le programme d'appui à la culture de l'UE « *Tfanen* ».

Pour ce qui est de la **gouvernance locale**, il est important de mentionner les complémentarités et synergies avec des programmes comme *l'Initiative pour le Développement municipal en Tunisie* ou le Programme *CoMun* de la GiZ visant l'amélioration des dispositifs de participation des jeunes au niveau communal. Le programme Cap sur la décentralisation et le développement intégré des territoires (CAP2D) financé par l'UE (2016-2020 – 43 millions d'euros) et le Programme de développement local intégré (UE, 2017-2022 – 61 millions d'euros) proposent une approche de développement local « bottom-up ». Sur le PAA 2018, l'UE va financer un programme d'Appui à la Gouvernance Locale (70 millions d'euros). Le programme d'Appui à la Gouvernance Urbaine Démocratique et au Développement Economique Local du Centre International de Développement pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG-VNG) (3.7 millions d'euros) appuie aussi la participation des jeunes dans la vie publique locale.

Finalement, il nous semble important de souligner les interventions portant sur la jeunesse au niveau régional, notamment *Euromed Jeunesse* et *Net Med Youth* qui ont travaillé sur la pratique active de la citoyenneté, la jeunesse et l'emploi et contribué au développement des politiques en faveur des jeunes ou le nouveau programme régional sur l'emploi des jeunes en Méditerranée qui sera mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)¹¹ sur 3 ans (2018-2020) dans 9 pays. Un programme régional sur la jeunesse et la culture sera de même lancé en 2019 pour une durée de quatre ans, avec pour objectif de promouvoir le dialogue entre la jeunesse et les autorités publiques et de mettre en réseau les associations de jeunes dans les pays du sud de la Méditerranée. De plus, les jeunes tunisiens et travailleurs de la jeunesse bénéficient de projets de mobilité sous le volet "Jeunesse" d'Erasmus+ (environ 400 bénéficiaires tunisiens chaque année). Par ailleurs, les organisations et jeunes tunisiens pourront avoir accès au "Corps Européen pour la Solidarité" récemment lancé afin de participer à l'organisation d'activités de volontariat en Europe ou en Tunisie. Les organisations et jeunes tunisiens ont aussi accès aux "Echanges virtuels Erasmus+" qui permettent des échanges et projets coopératifs interculturels en ligne entre l'Europe et les Pays du voisinage méridional¹². Enfin, les doctorants et jeunes chercheurs

¹¹ <https://en.unesco.org/news/new-project-tackle-youth-unemployment-south-mediterranean-region>.

¹² https://europa.eu/youth/erasmusvirtual_en

bénéficient des bourses de mobilité de l'Action Marie Skłodowska Curie sous Horizon 2020, le programme européen pour la recherche et innovation dont la Tunisie est le seul pays africain associé.

Certaines écoles tunisiennes ont aussi accès à eTwinning, une action d'Erasmus+ qui leur permet une coopération et des échanges interculturels en ligne avec leurs homologues européens.

La complémentarité au sein de ce programme et les autres programmes en cours (programmes régionaux et les programmes de la coopération bilatérale) de l'UE - notamment le programme d'appui aux start-up - sera assurée à travers le suivi stratégique qui va se mettre en place et qui va permettre de lancer le programme, de faire un suivi stratégique avec une possibilité de mobiliser de l'expertise ad hoc et d'assurer la complémentarité entre les différentes interventions de l'UE tout en cherchant des synergies avec d'autres programmes jeunesse financés par les Etats membres.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives

- **Objectif général**

Contribuer à l'amélioration de l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes tunisien(ne)s les plus défavorisés à travers une approche de développement local en Tunisie et plus particulièrement dans les régions ciblées.

- **Objectifs spécifiques (OS)**

- **OS1 - Renforcer l'inclusion des jeunes tunisien(ne)s par l'amélioration de l'employabilité, la création d'emplois décents, et le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie et plus particulièrement dans les régions ciblées**

R1.1 – Le secteur privé contribue à l'élaboration et à la mise en place de projets de développement économique durable dans des filières porteuses d'emploi pour les jeunes ;

R1.2 – Le soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire contribue à la création d'emploi et à la structuration des acteurs dans les régions ciblées ;

R1.3 – La gouvernance et la qualité du système éducatif sont améliorées ;

R1.4 – L'efficacité des services d'intermédiation sur le marché de l'emploi est améliorée en concertation entre les acteurs privés et publics ;

R1.5 – Des mesures pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes sont mises en place à travers le renforcement de l'esprit de créativité et le soutien aux post doctorants.

- **OS2 - Renforcer l'inclusion des jeunes tunisien(ne)s à travers la création, l'accès à la culture et au sport au niveau local**

R 2.1– Une action publique concertée, intégratrice et efficace favorisant l’inclusion de jeunes à travers la culture et le sport est mise en œuvre dans une logique de développement territorial local ;

R 2.2 – Les compétences et capacités des opérateurs publics, associatifs et privés travaillant avec les jeunes sont renforcés en matière de planification et mise en œuvre d’activités visant l’inclusion de jeunes par les pratiques culturelles, artistiques et sportives, notamment pour les groupes plus défavorisés et vulnérables ;

R 2.3 – Les compétences et conditions des espaces de pratique culturelle, artistique et sportive sont renforcées et améliorées, favorisant l’utilisation et l’inclusion de jeunes, notamment pour les groupes plus défavorisés et vulnérables ;

R 2.4 – Le niveau d’activité et d’emploi de jeunes, notamment des groupes défavorisés et vulnérables, augmente dans les secteurs culturel et sportif ;

R 2.5 – Le niveau de participation de jeunes dans des pratiques culturelles, artistiques et sportives augmente, notamment les jeunes provenant de groupes défavorisés et vulnérables.

➤ **OS3 - Renforcer l’inclusion des jeunes et des questions liées à la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau national et local**

R3.1 – Les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse sont inclus dans la conception et la mise en œuvre des initiatives et politiques publiques locales, en cohérence avec les plans d’investissements annuels des communes, identifiés et mis en œuvre en concertation avec les organisations de la société civile de la localité ;

R3.2 – Les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse sont inclus dans les politiques nationales et les systèmes de gouvernance régionaux et locaux de mise en œuvre des dites politiques.

Cette inclusion comporte une double dimension (prise en compte des questions spécifiques à la jeunesse dans les politiques publiques et intégration des jeunes en tant qu’acteurs dans la vie publique) et s’opère à une double échelle, d’une part, dans le cadre de la conception et la mise en œuvre locale des politiques nationales et, d’autre part, dans la conception et la mise en œuvre des politiques locales.

Ce programme s’inscrit dans l’Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les objectifs des ODD 8 (Travail décent et croissance durable) et ODD 10 (Éradication de la pauvreté et réduction des inégalités), mais il favorise aussi les progrès vers l’obtention des Objectifs 4 (Education de qualité), 11 (Villes et communautés durables) et 16 (Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes).

• **Principales activités**

Les activités seront menées principalement dans des régions ou localités avec une population jeune vulnérable, à identifier dans la phase de démarrage. Les activités identifiées veilleront dans la mesure du possible à l’inclusion de mesures de conciliation familiale (congé maternité, horaire flexible, crèches, quotas dans les entreprises privées), en faveur de jeunes handicapés ainsi qu’à promouvoir un changement de mentalité et la rupture des stéréotypes de genre défavorables aux femmes, qui pourrait contribuer à améliorer la participation des jeunes

femmes dans le marché du travail. Les activités veilleront également à l'inclusion des mesures pour promouvoir la participation des femmes dans la vie citoyenne.

Objectif spécifique 1

R1.1 – Le secteur privé contribue à l'élaboration et à la mise en place de projets de développement économique durable dans des filières porteuses d'emploi pour les jeunes.

- Consolidation, analyse et capitalisation des études économiques sectorielles faites au préalable au niveau national et régional par d'autres projets (ex : IRADA ou *Moubadiroun*) dans les régions cibles ;
- Elaboration d'études sectorielles, de performance, techniques et de faisabilité nécessaires pour l'élaboration des plans d'action de développement du secteur privé selon les axes identifiés ;
- Appui aux porteurs de projets en matière d'identification, de montage et de gestion de projets ;
- Identification, développement et financement de projets de développement économique (p.ex. chaînes de valeurs) dans les secteurs porteurs d'emploi pour les jeunes pour créer de l'emploi au niveau régional et national.

R1.2 – Le soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) contribue à la création d'emploi et à la structuration des acteurs dans les régions ciblées.

- Renforcement des capacités des structures d'appui locales y compris les compétences du personnel en matière d'ESS ;
- Identifier les opportunités économiques locales et le potentiel des secteurs/filières économiques en matière d'ESS dans les gouvernorats défavorisés ;
- Initier des partenariats avec des institutions financières pour le développement des instruments financiers pour les organisations de l'ESS (p.ex. épargne solidaire, *crowdfunding*, lignes de crédit spécifiques, etc.) ;
- Appuyer la formalisation de l'emploi à travers l'ESS.

R1.3 – La gouvernance et la qualité du système éducatif sont améliorées

- Évaluer le système de gouvernance actuel et la qualité de mise en œuvre de différentes réformes annoncées ;
- Conduire des évaluations des politiques publiques d'éducation et de formation professionnelle et délivrer des recommandations stratégiques pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande ;
- Accompagner les acteurs (écoles, familles, universités, centres de formations, secteur privé) à concevoir un modèle de gouvernance (au niveau central, intermédiaire et local de l'établissement) qui assure une meilleure qualité et efficacité du système éducatif ;
- Accompagner le dialogue entre les différents acteurs dans la conception d'un système éducatif flexible avec la création des passerelles permettant à l'apprenant de cumuler les compétences et de construire un parcours éducatif librement choisi.

R1.4 – L'efficacité des services d'intermédiation sur le marché de l'emploi est améliorée en concertation entre les acteurs privés et publics.

- Développer les services dédiés aux entreprises en leur offrant une assistance dans leurs recrutements, et en les accompagnant dans l'identification de leurs besoins en compétences ;
- Développer un référentiel métier pour faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et rendre intelligible la demande et l'offre des compétences pour toutes les intervenantes et tous les intervenants sur le marché du travail ;
- Mettre en place un système de profilage des demandeurs d'emploi pour permettre un accompagnement personnalisé et efficace ;
- Développer le partenariat des services publics d'emploi avec les associations et les agences privées pour une meilleure prestation des services d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et des créateurs de projets ;
- Accompagner la réflexion autour de la réforme de la législation du travail et les conditions de travail.

R1.5 – Des mesures pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes sont mises en place à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux post doctorants.

- Contribuer au système MOBIDOC III (Post-Doc), un dispositif pour mener des activités de recherche appliquée dans les entreprises. Le dispositif prend en charge des post-doctorants pour une durée entre 12 et 24 mois au sein d'une entreprise ou organisme de production, afin de les encourager à développer des capacités propres de recherche & développement et d'innovation, et stimuler l'employabilité des jeunes chercheurs et l'entrepreneuriat ;
- Rapprocher la jeunesse de la science et renforcer l'esprit de créativité et d'entrepreneuriat par l'organisation des activités collectives évolutives et durables ;
- Faciliter l'accès à la science et à la créativité par des activités à mener dans les régions.

Objectif spécifique 2

R 2.1 – Une action publique concertée, intégratrice et efficace favorisant l'inclusion de jeunes à travers la culture et le sport est mise en œuvre dans une logique de développement territorial local.

- Développer et renforcer des mécanismes de programmation participative, concertation et mise en œuvre d'une action publique efficace au niveau local, visant l'inclusion de jeunes par les pratiques culturelles, artistiques et sportives ;
- Accompagner les municipalités dans l'identification, connaissance et travail collaboratif avec les opérateurs des secteurs de la culture et des sports au niveau local, en particulier ciblant la jeunesse ;
- Accompagner les opérateurs locaux, publics, associatifs et privés du secteur culturel et sportif dans la création (où le cas échéant, si cela existe, renforcement) de plateformes d'échange et de travail collaboratif au niveau du territoire, en intégrant les groupements de jeunes ;
- Renforcer les capacités des municipalités et des opérateurs locaux dans le processus de planification et programmation territorial/municipale participatif, en vue de l'intégration stratégique et opérationnelle d'actions en faveur de l'inclusion de jeunes à travers d'actions dans le domaine culturel, artistique et sportif ;
- Renforcer les compétences des maisons de jeunes, des maisons de la culture et des bibliothèques sur les territoires concernés, en vue de leur participation effective dans le

processus de planification d'une stratégie local et des actions en faveur des jeunes par les pratiques culturels, artistiques et sportives ;

- Soutenir le développement, par les opérateurs publiques, associatifs et privés, des actions et projets conjoints ou individuels, dans le cadre de la stratégie d'action élaborée au niveau territorial en faveur de l'inclusion de jeunes par la culture et le sport ;
- Développer/renforcer des modalités d'association et de représentativité de jeunes intéressés par les pratiques culturelles, artistiques et sportives, au niveau local ;
- Mise en place de mécanismes de partage d'expérience et accompagnement pour la réplication ou adaptation des modalités d'intervention dans d'autres territoires.

R 2.2 – Les compétences et capacités des opérateurs publics, associatifs et privés travaillant avec les jeunes sont renforcés en matière de planification et mise en œuvre d'activités visant l'inclusion de jeunes par les pratiques culturelles, artistiques et sportives, notamment pour les groupes plus défavorisés et vulnérables.

- Sensibiliser et former des opérateurs de la société civile et institutionnels en matière d'inclusion de jeunes par les pratiques culturelle, artistique et sportive ;
- Soutenir, y compris financièrement, des projets visant l'inclusion de jeunes à travers les pratiques culturelle, artistique et sportive ;
- Soutenir, y compris financièrement, des projets dans les secteurs culturel et sportif portés par de groupement de jeunes de régions défavorisées ;
- Soutenir structurellement des organisations de référence opérant dans le secteur culturel et sportif, en particulier dans l'accompagnement et intégration de jeunes ;
- Promouvoir et faciliter la concertation et partenariats opérationnels entre les opérateurs soutenus, les collectivités territoriales et les infrastructures territoriales couvrant la culture, la jeunesse et les sports, en vue d'améliorer la durabilité et l'impact des projets visant l'inclusion de jeunes ;
- Mettre en œuvre des activités de réseautage et de collaboration entre les opérateurs soutenus, en vue d'un échange et une amélioration des pratiques respectives.

R 2.3 – Les compétences et conditions des espaces de pratique culturelle, artistique et sportive sont renforcées et améliorées, favorisant l'utilisation et l'inclusion de jeunes, notamment pour les groupes plus défavorisés et vulnérables.

- Renforcer la gouvernance, l'autonomie, les compétences et les capacités d'action et d'accompagnement des maisons de jeunes, maisons de la culture et bibliothèques, infrastructures sportives de proximité, en vue d'une meilleure prise en compte et attractivité pour les jeunes, notamment les groupes plus vulnérables ;
- Renforcer la collaboration et les partenariats entre les infrastructures publiques dédiées aux jeunes (maisons de jeunes, maisons de la culture et bibliothèques, infrastructures sportives de proximité), les collectivités territoriales, les associations et le secteur privé, afin de renforcer la concertation et les actions conjointes en vue de l'utilisation et inclusion de jeunes par les pratiques culturelles et sportives ;
- Soutenir l'amélioration des conditions d'accueil et d'utilisation des infrastructures culturelles et sportives de proximité ;

- Renforcer les capacités de l'ISAJC - Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture - afin de répondre à l'évolution des maisons de la culture et des maisons de jeunes, en vue d'une meilleure action en faveur de l'inclusion de jeunes par les pratiques culturelles ;
- Organiser un programme d'actualisation des compétences d'animateurs des maisons de jeunes et maisons de la culture des régions sélectionnées (axe d'intervention 1), notamment en matière d'inclusion de jeunes défavorisés, à mettre en œuvre par l'ISAJC.

R 2.4 – Le niveau d'activité et d'emploi de jeunes, notamment des groupes défavorisés et vulnérables, augmente dans les secteurs culturel et sportif.

- Améliorer et renforcer l'offre de formation professionnelle offerte par les Centres de formation professionnelle pour la rendre plus adaptée aux besoins des entreprises et opérateurs dans les secteurs culturels et créatifs ;
- Renforcer les capacités des structures et programmes de formation professionnelle, notamment les centres de formation professionnelle, en vue d'accéder à des mécanismes de soutien européens, notamment ERASMUS+, en vue de l'amélioration de l'offre dans les secteurs culturels et sportifs ;
- Développer en collaboration avec l'ANETI des modalités d'intégration de modules de développement de compétences propres aux secteurs culturels et créatifs dans leurs programmes d'amélioration de l'employabilité ;
- Renforcement des capacités de formation spécifiques de l'ISAJC - Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture - en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés de l'Institut, notamment en termes de gestion et médiation culturelle, métiers techniques avec potentiel d'emploi, etc. ;
- Renforcer les compétences et soutenir les structures et mécanismes d'accompagnement d'entrepreneurs et entreprises des secteurs culturels et créatifs, comme le TICDCE, en vue d'accéder aux multiples sources de financement disponibles en Tunisie pour les structures soutenant l'entrepreneuriat (programme INNOVI, Fonds pour l'innovation, etc.) ;
- Soutenir des projets portés par des entreprises privées culturelles, créatives et sportives créées par des jeunes de territoires défavorisés ;
- Développer une application destinée aux professeurs de sports, notamment les jeunes sans emploi, avec les offres d'emploi et opportunités d'occupation, les ressources disponibles dans le secteur, des bonnes pratiques et expériences ouvrant des possibilités d'occupation et développement professionnel.

R 2.5 – Le niveau de participation de jeunes dans des pratiques culturelles, artistiques et sportives augmente, notamment les jeunes provenant de groupes défavorisés et vulnérables.

- Sensibiliser à et promouvoir la pratique d'activités sportives et physiques auprès des enfants et jeunes ;
- Améliorer l'accessibilité des jeunes, notamment dans les régions défavorisées et pour les groupes vulnérables, aux infrastructures culturelles et sportives ;
- Soutenir les stratégies locales destinées à promouvoir et faciliter les pratiques culturelles, artistiques, sportives et physiques, notamment pour les jeunes et les groupes vulnérables ;
- Renforcer l'offre et l'adéquation des activités proposées par les opérateurs publiques, privés et associatifs envers les jeunes, notamment les groupes défavorisés et vulnérables ;

- Identifier et diffuser des pratiques innovatrices et efficaces en termes d'inclusion de jeunes à travers la culture, les arts et le sport, en vue de leur duplication/adaptation, notamment au niveau local dans des régions défavorisées.

Objectif spécifique 3

R3.1 – Les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse sont inclus dans la conception et la mise en œuvre des initiatives et politiques publiques locales, en cohérence avec les plans d'investissements annuels des communes, identifiés et mis en œuvre en concertation avec les organisations de la société civile de la localité.

- Appui à l'élaboration (ou actualisation) par les acteurs locaux du plan stratégique de développement local (PIC) et à sa déclinaison sous forme des Plans d'investissement annuels (PIA) au sein des communes d'intervention du programme ;
- Appui à l'identification par les acteurs locaux des actions prioritaires à mettre en œuvre au sein des PIA autour de l'axe jeunesse, développement économique local, culture et sports, pour une période de 5 ans ;
- Assurer l'appui financier aux actions qui seront identifiées, tout en considérant la commune comme interlocuteur de principe et maître d'ouvrage dans l'ensemble de ses attributs.

R3.2 – Les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse sont inclus dans les politiques nationales et les systèmes de gouvernance régionaux et locaux de mise en œuvre des dites politiques

- Renforcement des capacités du personnel au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports moyennant des échanges d'expériences avec des Ministères de la Jeunesse dans les pays européens. (p.ex. voyages d'étude, conférences) ;
- Mise en place de cadres de concertation au niveau national et régional incluant la société civile et les ministères concernés afin d'aborder différents aspects de la politique jeunesse ;
- Mise en place d'un cadre de coordination/échange régulier avec le niveau régional concernant la situation de la jeunesse dans les régions ;
- Appui au développement de la Stratégie Nationale et des plans d'action jeunesse en impliquant la société civile et la jeunesse au niveau régional ;
- Mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de ces plans (p.ex. soutien aux projets de volontariat des jeunes) au niveau local (p.ex. activités dans les maisons de jeune, etc.).

4.2 Logique d'intervention

Ce programme propose une logique d'intervention territoriale articulée autour de différents vecteurs d'inclusion de la jeunesse : l'emploi, l'accès à la culture et au sport et la participation des jeunes à la vie publique, dans des régions ou localités qui seront identifiées dans la phase de

démarrage selon les critères suivants : indicateurs de développement régional, indicateurs sur l'emploi et le chômage, indicateurs démographiques, densité du tissu d'entreprises structurées, présence d'un écosystème d'institutions d'appui ou de représentation du secteur privé, d'universités, ainsi que de centres de formation professionnelle, complémentarité et mise à l'échelle d'autres programmes, équilibre entre les différentes régions du pays et leur capacité d'absorption.

L'objectif spécifique 1 cherche à traiter la problématique de l'employabilité, de l'emploi décent et de la création d'emplois qui est clé dans ce phénomène d'exclusion de la jeunesse. Pour cela, notre intervention tient compte de ces facteurs et propose une démarche holistique avec des partenaires publics, associatifs et privés et des activités inclusives et durables.

L'intervention sur l'emploi et employabilité s'organise autour de quatre grands axes et se structure autour de l'approche par l'offre et la demande:

Approche par l'offre:

- L'élaboration et la mise en place de projets de développement économique durables dans des filières porteuses d'emplois à travers le secteur privé : une partie de cet appui à l'emploi et à l'employabilité passe par la capitalisation sur les initiatives précédentes et par la réplication des bonnes pratiques. De plus, le renforcement des structures intermédiaires (plateformes publiques privées) permettra le portage et la dissémination de ses pratiques ;
- L'économie sociale et solidaire, comme secteur porteur et créateur d'emplois : un programme de renforcement de capacité des structures de l'ESS permettra d'avoir une base solide pour le soutien encadré de ce secteur et le développement de projets. La sensibilisation à l'ESS et son ancrage à travers le soutien à ces structures permettra une transmission large de cette filière. Enfin, là où le secteur informel représente plus que 50% de l'économie nationale, cette intervention permettra l'utilisation de l'ESS et de l'apprentissage comme moyens de transformation de l'informel vers le formel.

Approche par la demande:

- L'amélioration de la réponse des structures de l'Etat à la problématique de l'emploi et à l'employabilité : le marché du travail est monopolisé par les structures étatiques. Cela exige alors que les services publics soient plus efficaces pour répondre à la demande. Nous proposons un appui à la proposition de réforme de l'ANETI pour qu'elle puisse livrer les services de qualité aux bénéficiaires, par le développement de son offre et de partenariats publics-privés. Nous proposons l'achèvement de cet objectif par la mise à niveau, le renforcement de capacité de l'agence, le développement des outils et une digitalisation qui facilitera l'accès à l'information ;
- Le lien entre la recherche et les jeunes diplômés dans un but d'améliorer l'employabilité et de créer une culture d'entrepreneuriat : les chiffres élevés du chômage parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et les résultats atteints par l'initiative MOBIDOC nous encouragent à traiter cette problématique en proposant un axe qui permettra de lutter contre la fuite des cerveaux à l'étranger. Cet axe est accompagné par des activités de sensibilisation et des projets autour de la science et la culture de l'entrepreneuriat (soft skills) pour les jeunes tunisien(ne)s.

L'objectif spécifique 2, capitalise les acquis et expérience du projet "*Tfanen*-Tunisie créative", qui finance les opérateurs culturels tunisiens à travers des appels à proposition et un accompagnement renforcent leur action et impact sectoriel.. Pour assurer la continuité il est proposé une intervention en deux temps :

D'une part, poursuivre le projet *Tfanen* avec la configuration actuelle qui garantit l'implication de tous les membres d'EUNIC dans le secteur de la culture. Il a été procédé, en mai 2019, à un renforcement budgétaire de la Décision ENI/2015/38-415 - Programme d'appui au secteur de la culture en Tunisie à hauteur de 5 millions d'euros.

D'autre part, promouvoir une approche territoriale en favorisant l'émergence de stratégies locales collaboratives en vue de l'inclusion de jeunes par les pratiques sportives et culturelles. Le rôle de municipalités, assurant la légitimité et la durabilité de ce processus, sera clé.

Le British Council qui assure la responsabilité de la mise en œuvre pour le compte d'EUNIC de ce programme apporte une valeur ajoutée en termes de capitalisation des acquis, de flexibilité, de capacités de gestion et de représentation des partenaires européens. Un transfert de compétences auprès des autres membres d'EUNIC est en cours et permettra de transmettre cette responsabilité à l'AECID, membre d'EUNIC Tunisie, à travers une délégation de compétences relative à la convention de subvention ou de délégation ayant fait l'objet de l'évaluation des piliers (PAGODA) tout en restant impliqué à travers une co-délégation.

La culture et le sport sont considérés ici comme des facteurs d'inclusion, de développement et d'épanouissement pour les jeunes tunisiens dans leur diversité de genre, de territoires et d'âge (moins de 35 ans). Cette approche territorialisée complète les programmes régionaux sur la jeunesse et la culture dans le voisinage Sud. Le volet culture sera central, et le domaine du sport traité à titre pilote. L'intervention se focalise sur le renforcement des collectivités territoriales et des acteurs moteurs d'inclusion : structures intermédiaires telles que les espaces culturels et sportifs, entreprises, associations, clubs, fédérations mais aussi les organisations de formation des animateurs culturels et sportifs, les structures scolaires et, le cas échéant, celles dédiées à la famille (comme lieu de transmission des traditions mais aussi de changement).

. Les actions sur la gouvernance, le renforcement des capacités, l'élaboration d'études, la mise en œuvre des hubs régionaux se feront en étroite collaboration avec les services centralisés ou déconcentrés du Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports qui disposent de ressources humaines et d'un réseau important d'acteurs et d'infrastructures sur le terrain.

L'objectif spécifique 3 permet de structurer le programme et de traiter l'intégration des jeunes dans les politiques publiques. Cette intégration comporte une double dimension : d'une part, l'intégration des problématiques spécifiques des jeunes dans les politiques publiques dans les territoires et, d'autre part, l'intégration des jeunes dans la vie associative et politique, et, d'une manière générale, aux affaires publiques. En outre, le processus de décentralisation en cours en Tunisie change la gouvernance des politiques publiques et la transforme en un système à multiples niveaux. Autrement dit, les responsabilités du secteur public en matière de planification, de financement et de mise en œuvre des politiques publiques ne sont plus du ressort exclusif de l'administration centrale, mais sont partagées entre les autorités de gouvernance et d'administration publique nationales et locales.

Cet objectif est tout à fait en lien et complémentarité avec le programme de développement local intégré (PAA 2018).

Inclusion des jeunes et des questions liées à la jeunesse dans les initiatives de développement au niveau local

Cette intégration part de la considération des communes comme interlocuteur de principe et maître d'ouvrage¹³ dans l'ensemble de ses attributs, pour un exercice réellement décentralisé de leurs compétences en tant qu'acteurs de développement local¹⁴. L'inclusion de la jeunesse dans les initiatives locales est articulée autour de trois grands axes :

- Appui financier aux initiatives de développement local issues des plans d'investissement communaux (PIC) et mises en œuvre annuellement sous forme des plans d'investissements annuels (PIA) dans des municipalités qu'il faudra identifier au démarrage ;
- Appui à la mise en place, dans le sillage des actions financées du système de gouvernance locale, impliquant le développement des dispositifs des mécanismes appropriés de gouvernance « horizontale » permettant aux associations de la société civile d'interagir efficacement avec leur propre gouvernement local dans toutes les étapes (planification, financement, mise en œuvre, gestion) des actions visant à intégrer les jeunes dans les initiatives et politiques publiques locales ;
- Appui à l'institutionnalisation des dispositifs de gouvernance locale testés moyennant la mise en place d'un mécanisme permettant de documenter sous divers formes (rapports, vidéos, etc.) les dispositifs de gouvernance locale testés dans le sillage des actions et les disséminer auprès des instances nationales concernées (Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la décentralisation, ministères sectoriels) en vue de promouvoir leur institutionnalisation.

Inclusion des jeunes et des questions liées à la jeunesse dans les politiques nationales

Ceci, concerne l'intégration de la thématique jeunesse (et des jeunes) dans les politiques sectorielles ainsi que l'appui au développement du système de gouvernance multi-acteurs et multi-niveau (régional et local) de leur mise en œuvre.

Elle est articulée autour de trois axes :

- Le renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans son rôle de plaidoyer auprès des ministères sectoriels ;
- Le renforcement des structures régionales (Directions régionales de la jeunesse) dans leur rôle de contribuer à l'adaptation des politiques nationales aux spécificités régionales ; et
- Le renforcement du rôle des institutions de jeunes comme les maisons des jeunes comme points focaux jeunesse au niveau local.

Le recours à une diversité d'entités délégataires signifie une richesse et une complexité pour un programme dont les méthodes et les approches de mise en œuvre des différentes composantes exigeront de la créativité et de la coordination à l'intérieur d'un cadre commun. Chaque entité délégataire pourra apporter un éclairage original, tant sur le plan méthodologique (comment faire) que conceptuel (comment comprendre ce qui se passe sur le terrain).

¹³ Responsable des « choix » (en termes de financement, mode de mise en œuvre et mode de gestion des investissements relevant de leur champ de compétences).

¹⁴ Ce qui est différent d'une mise en œuvre locale des opérations (ou politiques) décidées et conduites par l'État au niveau local ou régional à travers ses services déconcentrés (et éventuellement la participation des communes et la société civile).

La complémentarité entre les différentes composantes ne se fera pas toute seule. Sous la charge de travail quotidienne, les entités délégataires risquent de s'enfermer dans la gestion des opérations et de l'exécution concrète des activités de composantes les concernant. En outre, il est important de s'assurer que la mise en œuvre se fasse selon une vision d'ensemble, partagée par les différentes entités, et que les informations pertinentes pour le dialogue politique avec le gouvernement « remontent » à la Délégation de l'Union européenne d'une manière cohérente et non fragmentée.

C'est pour cela qu'il est proposé de mettre en place un dispositif de **monitoring stratégique** ayant comme principale finalité d'assurer la complémentarité et la synergie entre les différentes composantes ainsi qu'avec d'autres programmes financés par l'UE dans le pays abordant des questions similaires. Les principales fonctions du dispositif de monitoring stratégique peuvent se résumer comme suit :

- Contribuer aux activités de démarrage du programme pendant les six premiers mois (identification des régions ciblées, mise en place d'un mécanisme permettant les échanges réguliers entre les différentes entités, etc.) ;
- Promouvoir, tout au long de la mise en œuvre, des interactions créatives entre les différentes entités chargées de la mise en œuvre des différentes composantes et contribuer à créer un état d'esprit stimulant, incitatif sur le plan des initiatives ;
- Contribuer, tout au long de la mise en œuvre à documenter et faire circuler, sous différentes formes, les expériences les plus significatives entre les différentes entités délégataires et auprès de la Délégation de l'Union européenne;
- Assurer une complémentarité avec les autres interventions en lien avec la jeunesse financées par l'UE et créer, si possible, des synergies avec les interventions des autres Etats membres.

Dans la pratique, le dispositif de suivi stratégique prendra la forme d'une assistance technique afin d'assurer une fonction d'accompagnement périodique des différentes composantes et de coordination du programme. En outre, le travail d'accompagnement comportera les activités de lancement du programme et surtout des consultations multi-acteurs aux différents niveaux, y compris avec des déplacements sur le terrain et la tenue d'ateliers. Un tel dispositif contribuera à **créer des passerelles** et à assurer une coordination entre les différentes interventions. Il devra aider les différentes entités délégataires à prendre du recul sur leur pratiques, les aider à réfléchir sur la portée et la finalité de leurs efforts, œuvrer pour renouveler le sens des activités, anticiper, créer les circonstances qui rendent fructueux les échanges d'expériences.

4.3 Intégration des questions transversales

Les principales questions transversales sont les suivantes :

(i) la contribution du programme à la promotion de l'égalité de genre est directe. Toutes les intervenantes et tous les intervenants ou sous-traitants de ce programme seront tenus à assurer que l'approche genre sera mise en place et suivie de façon systématique et rigoureuse. Le premier volet va contribuer à renforcer la participation économique et l'accès au marché du travail des jeunes femmes tunisiennes. Il vise le développement d'opportunités économiques pour les jeunes femmes et jeunes hommes dans des secteurs à fort potentiel dans les régions ciblées. Le programme privilégiera le soutien à des projets innovants qui accordent plus

d'importance à l'employabilité des femmes. Par ailleurs, les interventions pour améliorer l'efficacité du marché du travail, s'aligneront sur l'approche genre afin de mieux appréhender les besoins spécifiques et intérêts stratégiques des deux sexes et ainsi réduire les inégalités de genre. Le deuxième volet va contribuer à la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes à la vie associative, leur accès à la culture et au sport et l'inclusion économique des groupes le plus vulnérables. Il est prévu aussi un appui plus ciblé pour une réelle implication des femmes dans le domaine sportif. Des quotas pourront être fixés pour garantir leur représentation en matière d'accès aux services de base et d'inclusion sociale. Par son troisième volet, le programme jeunesse peut contribuer à une mise en œuvre plus efficace et durable de l'approche genre à travers les activités de renforcement des capacités des parties prenantes actives dans le domaine de l'emploi sur cette thématique ;

(ii) la contribution du programme à la protection et promotion des droits de l'homme est directe car il vise la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès à l'emploi, participation à la vie de la cité, au sport, à la culture et l'inclusion économique et l'accès aux droits économiques et sociaux. Il va soutenir les jeunes femmes et hommes tunisiens dans l'accès et l'exercice de leurs droits inscrits dans la Constitution tunisienne et les normes internationales des droits humains. Le programme visera également l'intégration des jeunes handicapés, notamment au niveau des mesures à développer pour améliorer leur accès à l'emploi, à la culture et au sport ;

(iii) enfin, la contribution du programme à l'environnement sera prise en compte en soutenant des projets dans des domaines tels ceux de l'économie verte, des filières de valorisation des déchets, de l'éco-tourisme, réaménagement d'espaces urbains et parcs pour des pratiques sportives, etc. Les activités réalisées dans la composante participation à la vie citoyenne pourront contribuer également à l'éducation environnementale et/ou à la protection de l'environnement au niveau communautaire.

4.4 Contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)

La présente intervention s'inscrit dans le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD 8 – Travail décent et croissance durable et l'ODD 10 – Éradication de la pauvreté et réduction des inégalités, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs 4 – Education de qualité, 11 – Villes et communautés durables et 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 72 mois à compter de financement la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁵.

5.3.1 Subventions: octroi direct à l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR) pour la mise en œuvre du résultat R1.5 de l'OS1 (gestion directe)

a) Objet de la ou des subventions

L'objectif de cette subvention à l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR) est de mettre en place des mesures pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux post doctorants, en particulier :

- Contribuer au système MOBIDOC III (Post-Doc), un dispositif pour mener des activités de recherche appliquée dans les entreprises. Le dispositif prend en charge des post doctorants pour une durée entre 12 et 24 mois au sein d'une entreprise ou organisme de production, afin de les encourager à développer des capacités propres de recherche & développement et d'innovation, et stimuler l'employabilité des jeunes chercheurs et l'entrepreneuriat ;
- Rapprocher la jeunesse de la science et renforcer l'esprit de créativité et d'entrepreneuriat par l'organisation des activités collectives évolutives et durables ;
- Faciliter l'accès à la science et à la créativité par des activités à mener dans les régions.

b) Type de demandeurs visés

La subvention directe sera octroyée à l'Association Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR), organisme public sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR) conformément à l'article 195 c) du règlement (UE, Euratom) n° 2018/1046.

¹⁵ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car l'ANPR gère le dispositif MOBIDOC lancé dans le cadre de EMORI (et précédemment du PASRI) et dispose donc à la fois d'une expertise exclusive voire situation de monopole et des caractéristiques spécifiques indispensables à la mise en œuvre des actions du dispositif prévu dans le cadre de la présente action. En effet l'ANPR, en tant qu'agence dédiée à la promotion de la recherche scientifique, est le seul acteur du paysage tunisien qui a les compétences techniques, l'expertise et le réseau de partenaires nécessaires pour bien piloter les actions proposées.

5.3.2 *Passation de marchés (gestion directe)*

Afin d'assurer la coordination des différentes composantes et la bonne atteinte des résultats précisés dans la section 4 une assistance technique sera mobilisée en début de mise en œuvre. L'objectif de ce marché sera d'appuyer le démarrage et assurer la coordination et bonne gouvernance du programme.

5.3.3 *Gestion indirecte avec une organisation internationale (l'Organisation Internationale du Travail)*

Pour la mise en œuvre du **résultat R1.2 de l'OS1**, une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Organisation internationale du Travail/Bureau international du Travail – **OIT/BIT**. Cette mise en œuvre implique le soutien au secteur de l'ESS et la structuration de ses acteurs afin qu'il contribue à la création d'emploi décent et à la formalisation de l'emploi (c.f. R.1.2).

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : l'OIT/BIT dispose d'une expérience confirmée en matière d'ESS et mène actuellement en Tunisie un projet de nature similaire, PROMESS, dont l'objectif est de mettre en place un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire. Cette délégation viendra consolider et capitaliser les résultats escomptés de PROMESS pour les mettre à échelle. Par ailleurs, l'OIT/BIT soutient actuellement le MFPE, dont il est le partenaire privilégié, dans l'élaboration de sa Stratégie Nationale pour l'Emploi et travaille régulièrement avec l'ANETI dans la structuration des services publics de recherche d'emploi.

La mise en œuvre par cette entité implique les tâches d'exécution budgétaire relatives à l'ensemble des activités et opérations nécessaires à la mise en œuvre des mesures de soutien au secteur de l'ESS et de génération d'emplois dans le cadre de ce secteur, et travaillera sur la formalisation du marché de l'emploi (R1.2). Ceci implique la passation de marchés de services pour l'accompagnement des structures ciblées et le lancement d'appels à propositions avec la possibilité d'introduire des cofinancements aux tiers.

5.3.4 *Gestion indirecte avec une organisation internationale (la Banque Mondiale)*

Pour la mise en œuvre des résultats **R1.3 et R1.4 de l'OS1**, une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la **Banque Mondiale**.

Cette mise en œuvre implique, d'une part, l'appui à l'amélioration de la gouvernance et de la qualité du système éducatif dans cette quête de travail sur l'employabilité, avec un travail sur la législation et l'amélioration des conditions de travail (cf. R1.3) et, d'autre part, travailler sur l'identification et la mise en œuvre en concertation entre les acteurs privés et publics dans les régions ciblées des mesures pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers la

réorganisation du marché de l'emploi. Ce dernier résultat sera le fruit du soutien à la stratégie opérationnelle de l'ANETI (cf. R1.4).

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : la Banque Mondiale a réussi à développer, à travers les différents programmes menés en Tunisie, une bonne connaissance et compréhension du marché de l'emploi et notamment l'emploi des jeunes. Actuellement, elle met en œuvre le programme *Moubadiroun* dont l'objectif principal¹⁶ est en parfaite cohérence avec les objectifs de l'OS 1 de ce programme. La première composante de *Moubadiroun*, qui sera mise en œuvre sous la tutelle de l'ANETI, couvre le profilage et l'accompagnement de 10 000 jeunes en difficulté pour les aider dans la recherche d'emploi. Ce profilage, qui va commencer sous *Moubadiroun*, devrait prendre en compte le profilage statistique national souhaité par l'ANETI. Cette délégation permettrait de consolider les efforts déjà menés par cet organisme et reconnus par le gouvernement tunisien en matière d'amélioration d'emploi.

La mise en œuvre par cette entité implique les tâches d'exécution budgétaire relatives à l'ensemble des activités et opérations nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'employabilité des jeunes des résultats 1.3 et 1.4. Ceci implique la passation de marchés de services, équipements et fournitures, l'octroi de subventions et le lancement d'appels à propositions.

Les systèmes et les procédures de la BM font actuellement l'objet d'une évaluation ex ante complémentaire.

En fonction de l'évaluation ex-ante de la BM existante, réalisée conformément au règlement financier de 2012, la BM peut désormais mettre en œuvre cette action en gestion indirecte, dans l'attente de l'achèvement de l'évaluation ex ante complémentaire et, le cas échéant, sous réserve des mesures de surveillance appropriées conformément à l'article 154, paragraphe 5, du règlement financier.

En cas d'échec des négociations avec l'entité en charge susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Organisation internationale du Travail/Bureau international du Travail – OIT/BIT. La mise en œuvre par cette entité de remplacement se justifie car il dispose à l'instar de la Banque Mondiale d'une bonne connaissance des questions d'emploi et d'employabilité en Tunisie et est le partenaire technique privilégié du MFPE assurant un appui sur une gamme de questions. L'entité de remplacement sera chargée de la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'employabilité des jeunes.

5.3.5 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre

Pour la mise en œuvre **des résultats de l'OS2**, la présente action pourra être mise en œuvre en gestion indirecte par l'**Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo** (AECID) pour le compte du réseau EUNIC, en codélégation avec le British Council.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : D'une part l'AECID a fait l'objet d'une évaluation ex ante et dispose de la possibilité de mettre en œuvre cette partie du programme pour le compte du réseau EUNIC. Elle est, avec le British Council, la seule institution culturelle d'envergure, membre d'EUNIC, en Tunisie à disposer de ce statut. Outre la

¹⁶L'objectif général de Moubadiroun : améliorer les débouchés économiques pour la jeunesse défavorisée et vulnérable des gouvernorats de Tunisie sélectionnés, à travers une approche intégrée offrant des services ciblés d'accès à l'emploi et des services dédiés aux entreprises et aux entrepreneurs, moteurs de la création d'emplois.

garantie d'un transfert d'expertise européenne de qualité, les instituts culturels agiraient d'une seule voix pour soutenir les actions régionales et locales des acteurs de la culture en Tunisie, avec plus d'efficacité et de flexibilité.

La participation des instituts culturels des Etats membres de l'UE à travers le réseau EUNIC permettra une meilleure synergie et plus grande visibilité entre la coopération de l'UE et les actions bilatérales de chacun des Etats membres représentés au sein du réseau EUNIC Tunisie. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Accord Administratif signé entre le Service européen d'action extérieure, la Commission et EUNIC le 16 mai 2017, encourageant ces partenaires à multiplier les coopérations culturelles. A cet égard, l'expérience tunisienne est valorisée par le réseau EUNIC dans ses différentes communications.

La mise en œuvre par cette entité implique toutes les actions prévues sous l'objectif spécifique 2 "Renforcer l'inclusion des jeunes tunisien(ne)s à travers la culture et le sport au niveau local". L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire relatives aux activités et opérations nécessaires à la mise en œuvre de l'objectif 2. Ceci implique la passation de marché de services, fournitures et équipements et le lancement d'appels à propositions (plus de 60% du montant total seront alloués aux OSC via des appels à propositions).

Les systèmes et les procédures de AECID & British Council font actuellement l'objet d'une évaluation ex ante complémentaire. En fonction de l'évaluation ex-ante de ces deux organisations existante, réalisée conformément au règlement financier de 2012, AECID & British Council peuvent désormais mettre en œuvre cette action en gestion indirecte, dans l'attente de l'achèvement de l'évaluation ex ante complémentaire et, le cas échéant, sous réserve des mesures de surveillance appropriées conformément à l'article 154, paragraphe 5, du règlement financier.

5.3.6 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale

Pour la mise en œuvre de **tous les résultats de l'OS3**, la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants: entité - organisation d'un État membre, ou une organisation internationale - qui dispose de l'expérience et de l'expertise requises pour mettre en œuvre les activités inhérentes aux R3.1 et R3.2 c'est-à-dire une expertise sur les questions de gouvernance nationale et locale, expérience dans l'accompagnement des réformes et le renforcement de capacités du gouvernement et expérience dans des projets de coordination institutionnelle en Tunisie.

La mise en œuvre par cette entité impliquera les tâches d'exécution budgétaire relatives à l'ensemble des activités et opérations nécessaires à la mise en œuvre de l'Objectif 3. Ceci implique des marchés de services, fournitures et équipements, mais également des appels à propositions (plus de la moitié du montant total sera allouée aux OSC et aux autorités locales via des appels à propositions).

5.3.7 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Pour la mise en œuvre du R1.1 de l'OS1, la partie de la présente action ayant pour objectif de permettre au secteur privé de contribuer à l'élaboration et la mise en place de projets de développement économique durable dans les régions ciblées dans des filières porteuses d'emploi pour les jeunes, peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République tunisienne conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies de la Commission. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.3.8 *Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles*

(1) *Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles pour les résultats de l'OS3 (section 5.3.6).*

En cas de circonstances exceptionnelles ou en cas d'échec des négociations avec l'entité sélectionnée selon les critères décrits dans le 5.3.6 (gestion indirecte), une subvention sera attribuée pour la mise en œuvre de tout l'objectif 3.

(a) Objectifs de la subvention

L'objectif de cette subvention est d'appuyer l'intégration de la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux national et local, en particulier :

- Réussir à ce que les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse soient inclus dans la conception et la mise en œuvre des initiatives et politiques publiques locales, en cohérence avec les plans d'investissements annuels des communes, identifiés et mis en œuvre en concertation avec les organisations de la société civile de la localité.
- Réussir à ce que les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse soient inclus dans les politiques nationales et les systèmes de gouvernance régionaux et locaux de mise en œuvre des dites politiques

(b) Type de demandeurs visés

Le/les demandeurs visés répondront aux critères suivants : entités légales, publiques ou privées, actives dans le domaine de la gouvernance et du soutien aux politiques publiques en Tunisie avec une expérience avérée dans le secteur.

(2) *Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles pour le résultat R1.1 (section 5.3.7).*

En cas de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, telles que le manque d'impact de l'action, des problèmes d'absorption des fonds, ou la non atteinte des résultats

prévus par le programme IRADA en cours, la partie 5.3.7. de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe par la Commission européenne de la manière suivante :

Passation de marchés (gestion directe)

Le marché devra pouvoir contribuer à soutenir le secteur privé présent en Tunisie dans l'élaboration et à la mise en place de projets de développement économique durable dans des filières porteuses d'emploi pour les jeunes.

et/ou

Subventions: (gestion directe)

a) Objet de la ou des subventions

L'objet de l'appel à propositions devra renforcer le secteur privé dans l'élaboration et la mise en place de projets de développement économique durable dans des filières porteuses d'emploi pour les jeunes. Il permettra notamment l'appui aux porteurs de projets en matière d'identification, de montage et de gestion de projets ; à l'identification, le développement et le financement de projets de développement économique (p.ex. chaînes de valeurs) dans les secteurs porteurs d'emploi pour les jeunes pour créer de l'emploi au niveau régional et national.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs potentiels qui pourront soumettre des projets seront des entités publiques ou privés, établies en Tunisie, telles que des associations, coopératives, petites et moyennes entreprises qui peuvent contribuer au développement économique durable du pays et des régions ciblées par le programme.

5.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes :

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 9, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 236/2014 en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.5 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, en EUR

OS1 - R1.5 Subvention directe à l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR) (gestion directe) - voir section 5.3.1	8 000 000	A déterminer
OS1-2-3 Passation de marchés – Contrat d'appui au démarrage, à la coordination et au monitoring stratégique du programme (gestion directe) - voir section 5.3.2	1 000 000	
OS1 - R1.2 Gestion indirecte avec l'Organisation internationale du Travail/Bureau International du Travail (OIT/BIT) - voir section 5.3.3	9 000 000	198 800
OS1 - R1.3 et R1.4 Gestion indirecte avec la Banque Mondiale (BM) - voir section 5.3.4	10 000 000	
OS2 (tous les résultats) Gestion indirecte avec AECID en co-délégation avec le British Council - voir section 5.3.5	15 000 000	à déterminer
OS3 (tous les résultats) Gestion indirecte avec une agence des EMs - voir section 5.3.6	10 000 000	à déterminer
OS1 - R1.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire - Voir section 5.3.7	5 000 000	
5.7 – Évaluation, 5.8 – Audit	300.000	
Provisions pour imprévus	1.700.000	
Totaux	60.000.000	198 000

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Le Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale est le coordonnateur du projet qui implique différents ministères sectoriels (MJS, MAS, MC, etc.). Le pilotage et la coordination du programme seront assurés au début à travers le contrat de suivi et de coordination (5.3.1.3). Le dispositif de suivi stratégique prendra la forme d'une assistance technique afin d'assurer une fonction d'accompagnement périodique des différentes composantes et de coordination du programme. Les structures de gouvernance existantes seront utilisées dans le cadre de sous composantes quand elles existent et quand leur utilisation fait du sens. Ainsi, pour le résultat 1.3 par exemple, les structures déjà existantes dans la gouvernance du système éducatif seront évaluées et mobilisées dès que pertinent. Si les autorités nationales le considèrent pertinent, un comité de pilotage sera créé afin d'exercer un rôle de tutelle, de surveillance et d'orientation des activités. La fréquence de réunion et les membres qui siègeront

au sein du comité de pilotage seront fixés dès que le programme sera lancé et si cela s'avère pertinent.

La Délégation de l'UE en Tunisie assurera le suivi opérationnel de la mise en œuvre du programme pour le compte de la Commission.

5.7 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération.

Les rapports doivent être présentés de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.8 Évaluation

Eu égard à l'importance et à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale de la présente action par l'intermédiaire de consultants indépendants au travers d'une mission commune commandée par la Commission.

La mission d'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne le suivi des performances des actions programmées et de leur impact sur la jeunesse.

La mission d'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que l'action doit contribuer à l'amélioration de la situation de la jeunesse tunisienne.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur

fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre au courant du 2ème semestre de la troisième et sixième année de la date de signature de la convention de financement.

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur). Les activités en matière de communication et de visibilité seront mises en œuvre sur la base des exigences de communication et de visibilité de l'UE applicables.

1. ANNEXE 1 – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Cibles (2023)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global : impact	Objectif Général : Contribuer à l'amélioration de l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes tunisien(ne)s les plus défavorisés à travers une approche de développement local en Tunisie et plus particulièrement dans les régions ciblées.	Evolution de l'IDR dans les régions ciblées Taux d'exécution des Plans de Développement Local % de jeunes (H/F) impliqués dans le développement local et régional	Moyenne nationale de l'IDR en 2018 : 0,486 35 %	(+15%) en 2023 : 0,5589 40 %	Rapport et études de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ) ¹⁷ Annuaire statistique INS Rapport d'exécution des PDL	Amélioration de l'emploi et employabilité dans les régions ciblées Le dialogue P/P/S facilite le développement local et l'inclusion économique, politique et sociale des jeunes Cadre juridique et législatif favorable à la création et au développement
Objectif(s) spécifique(s) : Effet(s) direct(s)	OS1 - Renforcer l'inclusion des jeunes tunisien(ne)s par l'amélioration de l'employabilité, la création d'emploi décent et le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie et plus particulièrement dans les régions ciblées. OS2 - Renforcer l'inclusion des jeunes tunisien(ne)s à travers la création, l'accès à la culture et au sport au niveau local. OS3 - Renforcer l'inclusion des jeunes et des questions liées à la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau national et local.	Taux de chômage de la population active âgée de 15 à 24 ans Taux de chômage des jeunes diplômés (H/F) Nombre d'emplois créés dans les régions ciblées (H/F) Au moins 3000 nouveaux emplois directs et 8000 emplois indirects pour des jeunes de moins de 35 ans dont 40% pour des femmes sont créés à travers la structuration des filières porteuses d'emploi pour les jeunes, et le développement de projets dans le domaine de l'ESS Evolution du nombre de nouvelles entreprises dans les régions ciblées Des mécanismes pilotes de présence en région sont testés sur les territoires puis pérennisés en fonction des expériences	35,8 % 38,6 % 0 0	32 % 25 % Entre 3000 et 5000 emplois directs Entre 10 000 et 20 000 emplois indirects créés Entre 5 et 10 %	Banque mondiale Annuaire statistique INS Enquêtes BETI Répertoire des entreprises Statistiques MFPE	Amélioration des conditions économiques et/ou politiques dans les régions visées par le Programme. Adoption de stratégie de développement envers les jeunes et à la faveur de l'entrepreneuriat

Produits	OS1-R1.1 – Le secteur privé contribue à l’élaboration et à la mise en place de projets de développement économique durable dans des filières porteuses d’emploi pour les jeunes.	Nombre d’emplois créés au regard des opportunités économiques développées dans les régions ciblées	0	Entre 2000 et 3000 nouveaux emplois sur l’échelle nationale ; Entre 15 et 24 nouveaux projets soutenus (3 projets par gouvernorats)	Rapports annuels ; Contrat de travail décent ;	Engagement du secteur privé ; Filières porteuses d’emploi identifiées et développées ;
	OS1-R1.2 – Le soutien au secteur de l’économie sociale et solidaire contribue à la création d’emploi et à la structuration des acteurs dans les régions ciblées.	Nombre d’emplois créés dans le cadre de l’ESS ;	0	Au moins 1000 nouveaux emplois sur l’échelle nationale dont 50% pour les femmes	Rapports annuels ; Contrats d’emplois	Stratégie et loi ESS favorable et appliqué ;
	Nombre de structures ESS renforcées ;	0	150 nouvelles structures sur l’échelle nationale	Programme de renforcement des structures ;	Structures ESS voulant s’organiser et être renforcées	
	Nombre de personnel/formateurs/accompagnateurs formés en accompagnement de projets d’ESS (désagrégé par sexe)	0	1000 personnel/formateurs/accompagnateurs en accompagnement de projets d’ESS formés sur l’échelle nationale ;	Programme de formation des représentants des structures ESS ; Programmes de formation des accompagnateurs ;	Engagement des structures de financements ; Engagement des structures d’ESS ;	
	Programmes d’ESS développés et implémentés ;	0	10 programmes sur l’échelle nationale	Rapports des activités de formation et de renforcement ;	Engagements des centres de formation pro ;	
	Nombre de club d’ESS établies dans les centres de formation professionnelle ;	0	25 clubs d’ESS créés sur l’échelle nationale ;	Rapport des activités des clubs ESS	Acceptation des travailleurs informels,	
	Nombre de jeunes apprentis formés sur l’ESS	0	1200 apprentis par gouvernorat dont 50% des femmes	Conventions des partenariats et rapports des activités ; Rapports annuels ;	Acceptation des experts seniors ;	
	Nombre de projets d’ESS appuyés par le fonds d’encouragement	0	Au moins 200 initiatives financés sur l’échelle nationale ;	Nombre de contrats de travail décent, Registre de création d’entreprise	Passerelles de communication entre les seniors et les jeunes, établies ;	
	Nombre d’instruments financiers pour les organisations de l’ESS élaborés en	0	Au moins 2 instruments de	Documents de programme de subside à l’apprentissage Nombre de contrats décents et registre de création		

		collaboration avec les institutions financières		financement de l'ESS sont créés	d'entreprise	
		Nombre d'entrepreneurs informels bénéficiant du statut d'entrepreneur		1000 entrepreneurs au terme du projet dont 50% femmes		
		Nombre d'entrepreneurs et de travailleurs informels bénéficiant d'une nouvelle couverture sociale		2000 entrepreneurs au terme du projet dont 50% femmes		
		Nombre de programme intégré disponible		Au moins un programme intégré développé		
	OS1-R1.3 – La gouvernance et la qualité du système éducatif sont améliorées.	Evaluation du système de gouvernance actuel faite	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
		Discussions et débat interministériels sur un nouveau modèle de gouvernance qui assure une meilleure qualité et efficacité du système éducatif en lien avec le marché de l'emploi				
	OS1-R1.4 – L'efficacité des services d'intermédiation sur le marché de l'emploi est améliorée en concertation entre les acteurs privés et publics.	Outils de profilage développé ;	0	1	Rapports annuels ;	Engagement de l'ANETI
		RTMC développé ;	0	1	Système de profilage ;	Acceptation des partenariats par les P/P/S
		Portail ANETI et services développés (« espace offres », « espace demandes » et « espace orientation et conseil »);	0	1 portail et « espace offres », « espace demandes » et « espace orientation et conseil »	Document du RTCM ; portail ANETI et services opérationnels	
		Stratégie marketing développée et implémentée ;	0	1 stratégie développée et implémentée	documents de la stratégie et rapports des activités ;	
		Nouveaux modèles de partenariat P/P/S développés et implémentés (ex : bootcamp...);	0	3 nouveaux modèles développés et implémentés	contrat de partenariats et rapports des activités	

	<p>OS1-R1.5 – Des mesures pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes sont mises en place à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux post doctorants.</p>	<p>Nombre des activités organisées ;</p> <p>Nombre des jeunes impliqués ;</p> <p>Nombre de séances de débats et sujets abordés ;</p> <p>Nombre de propositions livrées aux décideurs ;</p> <p>Nombre de propositions approuvées ;</p> <p>Nombre de dossiers reçus ;</p> <p>Nombre de dossiers approuvés ;</p> <p>Nombre d'opportunités créées ;</p>	<p>0 en 2018</p> <p>0 en 2018</p> <p>0 séances 0 sujets</p> <p>0 propositions livrées</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>50 initiatives en 2023</p> <p>5000 en 2023</p> <p>250 séances et 10 sujets</p> <p>25 propositions livrées</p> <p>10 propositions</p> <p>200 dossiers reçus</p> <p>50 dossiers approuvés</p> <p>250 opportunités créées</p>	<p>Les rapports annuels ;</p> <p>les séances de débats médiatisées ;</p> <p>les propositions approuvées</p> <p>Les registres des entreprises ;</p> <p>Les contrats de travail ;</p>	<p>La participation et la demande des jeune existent ;</p> <p>l'acceptation des débats par les opérateurs ;</p> <p>L'intérêt des doctorants et des entreprises existe ;</p>
	<p>Une action publique concertée, intégratrice et efficace favorisant l'inclusion de jeunes à travers la culture et le sport est mise en œuvre dans une logique de développement territorial local.</p>	<p>Nombre d'appels lancés</p> <p>Nombre de communes ayant mis en œuvre une stratégie locale pour l'inclusion de jeunes à travers les pratiques culturelles et artistiques.</p> <p>Nombre de communes ayant mis en œuvre une stratégie locale pour l'inclusion de jeunes à travers les pratiques sportives</p> <p>Nombre de plateformes durables d'opérateurs mises en place au niveau local dans le secteur culturelle</p> <p>Nombre de plateformes durables d'opérateurs mises en place au niveau local dans le secteur sportif</p> <p>Volume de financement annuel apporté par les municipalités aux activités culturelles (dans les territoires d'intervention)</p> <p>Volume de financement annuel apporté par les municipalités aux activités sportives (dans les territoires d'intervention)</p>	<p>6</p> <p>100% en 4 ans0</p>	<p>20</p>	<p>Etudes de base</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Propositions approuvés</p> <p>Différents rapports du projet et des bénéficiaires</p> <p>Evaluation à mi-parcours et évaluation finale.</p> <p>Rapport des membres d'EUNIC</p>	

	<p>OS2-R2.2 Les compétences et capacités des opérateurs publics, associatifs et privés travaillant avec les jeunes sont renforcés en matière de planification et mise en œuvre d'activités visant l'inclusion de jeunes par les pratiques culturelles, artistiques et sportives, notamment pour les groupes plus défavorisés et vulnérables.</p>	<p>Nombre d'opportunités d'emplois créées Nombre de structures accompagnées</p> <p>40 0</p> <p>Nombre de projet mis en œuvre et finalisés, visant l'inclusion de jeunes par les pratiques culturelles et artistiques</p> <p>3050</p> <p>Nombre de projet mis en œuvre et finalisés, visant l'inclusion de jeunes par les pratiques sportives</p> <p>-</p> <p>1</p> <p>-</p> <p>Nombre de groupement de jeunes soutenus</p>		30	<p>Etudes de base</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Propositions approuvés</p> <p>Différents rapports du projet et des bénéficiaires</p> <p>Evaluation à mi-parcours et évaluation finale.</p> <p>Rapport des membres d'EUNIC</p>	
	<p>OS2-R2.3 Les compétences et conditions des espaces de pratique culturelle, artistique et sportive sont renforcées et améliorées, favorisant l'utilisation et l'inclusion de jeunes, notamment pour les groupes plus défavorisés et vulnérables.</p> <p>L'accompagnement des jeunes NEET devient une réalité plus marquée dans les régions ciblées et leur leadership est accru grâce aux activités culturelles et sportives</p>	<p>Nombre de structures publiques dédiées aux jeunes (maisons de jeunes, maisons de la culture, bibliothèques, infrastructures sportives) ayant bénéficié d'un renforcement de compétences.</p> <p>Nombre d'infrastructure publiques dédiées aux jeunes ayant élargie les horaires d'accueil</p> <p>Nombre d'infrastructure publiques dédiées aux jeunes ayant amélioré les conditions d'accueil</p> <p>Nombre de infrastructures publiques dédiées aux jeunes constatant une augmentation d'au</p>	<p>50% des structures présentes dans les territoires d'intervention</p> <p>Au moins 30% des infrastructures dans les territoires d'intervention</p>	A déterminer lors de l'étude de base	<p>Etude de base</p> <p>Evaluation à mi-parcours et évaluation finale.</p>	

		<p>moins 20% de la fréquentation de jeunes.</p> <p>Nombre de nouveaux accords ou partenariats établis entre les infrastructures publiques et les groupements de jeunes</p> <p>Nombre de prises d'initiative dans le secteur culturel et dans le sport</p>	<p>50% des structures présentes dans les territoires d'intervention</p> <p>5 nouveaux accords signés dans au moins la moitié des structures présentes dans les territoires d'intervention</p> <p>14</p>			
	<p>Le niveau d'activité et d'emploi de jeunes, notamment des groupes défavorisés et vulnérables, augmente dans les secteurs culturel et sportif.</p>	<p>Nombre d'emplois créés dans les secteurs culturel et sportif</p> <p>Nombre d'entreprises nouvelles créés dans le secteur culturel et sportif avec l'appui du programme</p> <p>Augmentation du chiffre d'affaire des structures accompagnées</p>	<p>200 emplois durables créés</p> <p>20 entreprises créés et survivant au-delà de la troisième année</p> <p>30% sur 3 ans</p>	50	<p>Etude de base</p> <p>Différents rapports du projet et des bénéficiaires</p> <p>Evaluation à mi-parcours et évaluation finale.</p>	
	<p>Le niveau de participation de jeunes dans des pratiques culturelles, artistiques et sportives augmente, notamment les jeunes provenant de groupes défavorisés et vulnérables..</p>	<p>Nombre de jeunes pratiquant régulièrement une pratique artistique ou culturelle dans les territoires d'intervention</p> <p>Nombre de jeunes pratiquant régulièrement une pratique sportive ou physique dans les territoires d'intervention</p> <p>Taux de fréquentation et satisfaction</p>	<p>+ 25%</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>1</p> <p>50</p>	<p>Etude de base</p> <p>Différents rapport du projet et des bénéficiaires</p> <p>Evaluation à mi-parcours et évaluation finale.</p> <p>Différents rapports du projet et des bénéficiaires</p> <p>Evaluation à mi-parcours et évaluation finale.</p>	

	<p>OS3-R3.1. Les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse sont inclus dans la conception et la mise en œuvre des initiatives et politiques publiques locales, en cohérence avec les plans d'investissements annuels des communes, identifiés et mis en œuvre en concertation avec les organisations de la société civile de la localité.</p>	<p>Nombre de PIA élaborés chaque année ;</p> <p>Nombre d'actions identifiés à travers une approche de collaboration entre les communes et les différentes composantes de la Société Civile dans les localités ;</p> <p>Nombre et nature des actions financées ;</p> <p>Nombre et qualité des chartes de communes signés reflétant les mécanismes de collaboration entre les communes et les différentes organisations de la société civile autour des actions à mettre en œuvre ;</p> <p>Nombre et type de mécanismes de contractualisation de la collaboration communes-Services déconcentrés</p>	<p>A déterminer dans la phase de démarrage</p>	<p>A déterminer dans la phase de démarrage</p>	<p>Rapports annuels de mise en œuvre de l'entité de mise en œuvre</p> <p>Enquêtes de satisfaction : -début de programme (situation de référence) -fin de 2ème année -fin de 4ème année</p> <p>Rapports annuels de mise en œuvre de l'entité de mise en œuvre</p> <p>Enquêtes de satisfaction : -début de programme (situation de référence) -fin de 2ème année -fin de 4ème année</p> <p>Rapports annuels de mise en œuvre de l'entité de mise en œuvre ;</p>	
	<p>OS3-R3.2. Les jeunes et les problématiques liées à la jeunesse sont inclus dans les politiques nationales et les systèmes de gouvernance régionaux et locaux de mise en œuvre des dites politiques.</p>	<p>Nombre et types d'appuis (formation, ateliers, accompagnement « sur le tas ») dont a bénéficié chaque catégorie d'acteur (communes, organisations de la société civile, service déconcentrés des ministères concernés) ;</p> <p>Études sur des questions diverses liées à la mise en œuvre de l'OS3 et des éléments à prendre en compte en vue de leur institutionnalisation ;</p> <p>Nombre et typologie de vidéos et d'autres supports de dissémination d'expériences élaborés ;</p> <p>Nombre et typologie d'ateliers organisés auprès des instances nationales ;</p> <p>Propositions concrètes émanant du programme pouvant être institutionnalisées ;</p> <p>Propositions concrètes émanant du programme ayant été adoptés dans le cadre de la décentralisation et ou les dispositifs de mise en œuvre des politiques sectorielles ;</p>	<p>A déterminer dans la phase de démarrage</p>	<p>A déterminer dans la phase de démarrage</p>	<p>Rapports annuels de mise en œuvre de l'entité de mise en œuvre</p> <p>Enquêtes de satisfaction : -début de programme (situation de référence) -fin de 2ème année -fin de 4ème année</p> <p>Rapports annuels de mise en œuvre de l'entité de mise en œuvre</p> <p>Enquêtes de satisfaction : -début de programme (situation de référence) -fin de 2ème année -fin de 4ème année</p> <p>Rapports annuels de mise en œuvre de l'entité de mise en œuvre .</p>	

